

N° 17 - Décembre 1978 -TOME II

LE PAYS CHAUVINOIS
BULLETIN
DE LA
SOCIETE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUE, ARTISTIQUES
HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES
DU PAYS CHAUVINOIS



Siège social : Hôtel de Ville - Téléph. 46.30.21

Musée Municipal : Place Saint-Pierre (Ville Haute)

Président : M. Sam CAMUS - 38, route de Lussac - Téléph. 46.39.96

Vice-Présidents: M. Christian RICHARD
M. Pierre SAILHAN
Jacques TOULAT

Conservateur du Musée : Madame Suzanne COUDERC - 7, rue Saint-Pierre

Secrétaire : Madame Micheline ROSIER - rue de la Fontaine

Secrétaire adjoint : M. Hubert ROSIER - rue de la Fontaine

Trésorier : M. Paul ABRIOUX - rue de Lussac

Trésorier adjoint : M. René ANTONIN

Banque : Crédit Agricole. N° 1714 C.C. P. : Limoges 1793-63 K

Bibliothécaire – Archiviste : M. Max AUBRUN

SOMMAIRE

Le Mot du Président	par S. CAMUS	p. 3
Première Communion en 1832	par Christian BARBIER	p. 4
Les Chapiteaux de Saint-Pierre	par Christian BARBIER	p. 6
L'Ancienne Église Saint-Martial	par Pierre SAILHAN	p. 10
Les Menteries des Veillées	par Pierre Morisset	p. 12
Quelques Remèdes		p. 15
Préinventaire – Ville de Chauvigny - B		p. 17
Préinventaire – Commune de Chauvigny – Campagne IV		p. 22
Feuillets d'Histoire – La Rivière-aux-Chirets	par Sam CAMUS	p. 24
Le Polissoir de Beauregard	par André CHOLLET	p. 29
Le Quadrille de Pouzioux		p. 30
Recherches des Chantegrioux		p. 33
Le Moulin aux Dames	par S.CAMUS	p. 35
Tercé	par Christan RICHARD	p. 38
Rapport d'Activité	par Micheline ROSIER	p. 42
Fouilles et Recherches en 1977-78	par Sam CAMUS	p. 45
Excursion en Charente	par Micheline ROSIER	p. 48
In Memoriam		p. 50
Chronique	par Pierre SAILHAN	p. 51

Le mot du Président...

Notre majorité légale est bien dépassée, mais comment ne pas se réjouir de voir notre Société rester dynamique. Nous, les « anciens », sommes infiniment heureux de voir de plus jeunes s'intéresser à ce qui fut notre but initial : la recherche de notre histoire locale tant sur le plan matériel que sur le plan intellectuel. Axée principalement, au début, sur les fouilles dans le Château baronnial, notre activité s'est étendue sur les communes environnantes et a déjà permis de retrouver une présence active sur notre sol depuis 500 ans avant J.-C. sans parler, bien entendu de la Préhistoire, matérialisée par la Grotte de Gioux et les nombreux silex taillés ou polis.

La jeune équipe de fouilleurs (avec quelques moins jeunes) est dynamique sur le terrain, mais leurs recherches se tournent également vers les vieux papiers et les Archives. Grâce leur en soit rendue, attendant de leur travail une contribution appréciable à notre histoire locale. Leur participation à ce Bulletin en est le témoignage.

Nous ne sommes aucunement un « Cénacle fermé », bien au contraire. Nous accueillons avec plaisir tous ceux qui sont intéressés par nos travaux, même s'ils n'ont pas le temps matériel d'y participer. Nos réunions mensuelles, ouvertes à tous, font connaître les dernières nouvelles ou réalisations.

Nos promenades ont également de nombreux participants et nous essayons de les rendre intéressantes et agréables.

Le Musée de Chauvigny, dont l'actif Conservateur est M^{me} COUDERC, est également le témoignage d'un travail collectif. Sa fréquentation est très importante maintenant et contribue à faire connaître CHAUVIGNY et sa région.

Puissent ces activités rencontrer votre approbation, comptant sur votre soutien effectif et moral pour que la Société Archéologique de Chauvigny reste vivante de longues années et que les résultats viennent, récompenser ses efforts.

SAM CAMUS.

PREMIÈRE COMMUNION EN 1832

Dans les archives de la Société Archéologique figure une note rédigée de la main de l'abbé Toury, alors curé de Saint-Pierre en Ville-Haute, à propos de la première communion en cette paroisse pour l'an 1832. Sans doute cette note se trouvait-elle parmi les papiers laissés en son presbytère par l'abbé Chambert, dernier curé de Saint-Pierre, lesquels papiers furent retrouvés lors de l'installation du musée.

Il s'agit d'un simple feuillet de 16 cm sur 10,5 cm écrit recto-verso à l'encre noire, à la déchirure irrégulière, ainsi qu'en témoignent certains resserrements en bout de ligne et comportant plusieurs ratures. La calligraphie est médiocre.

Au recto, superposés à une première liste presque effacée, figurent les prénoms, noms et dates de naissance des communiantes, groupés par deux à deux (en vue d'une procession) ; le dernier nom semble avoir été ajouté ultérieurement.

Étaient donc communiantes, en 1832, quinze enfants:

Antoine BOUET	29	octobre	1817
Antoine BALLIN	14	juillet	1817
Etienne Jean COURTOIS	15	mai	1818
Louis RIQUET	2	septembre	1818
Jacques MARMELET	12	mai	1819
Pierre BERTHONNEAU	2	janvier	1820
Françoise BESSONNET	21	janvier	1818
Marie BARBARIN	26	novembre	1818
Marie TRICOCHÉ	1 ^{er}	janvier	1818
Radégonde BERRI	3	avril	1819
Anne-Clotilde CLÉREAU	5	juin	1819
Marie AUDRU (?)	1 ^{er}	octobre	1819
Jeanne GAUDIN	2	novembre	1819
Marie NASLET	24	septembre	1819
Radégonde BLANCHARD	2	février	1819

Soit six garçons et neuf filles, le plus âgé approchant les quinze ans, le plus jeune dépassant les douze, la moyenne d'âge se situant à treize ans et demi environ.

Le verso porte en haut et au centre ; « 1^{er} communion 1832 »¹. Divisé en deux par un trait vertical, il donne à gauche l'emploi du temps d'une journée de retraite, à droite, rédigé en second lieu, le programme de la prédication.

Soit :

6 h 1/2 méditation	retraite préparation à la communion
7 h 1/4 messe	jeudi
8 h déjeuner	fin de l'homme jeunesse à Dieu (biffé pour)
8 h 1/2 examen (De conscience ?)	pénitence, etc (sic)
9 h 1/2 confession des uns, départ	vendredi
des autres	jugement en enfer

¹ Le registre paroissial de Saint-Pierre demeure muet quant à la cérémonie et à sa date ; l'Abbé FAURY n'était plus tenu d'y mentionner la première communion. Le registre correspondant de Notre-Dame, à titre indicatif également consulté, donne pour cette paroisse, nettement plus importante, la date du 17 juin et porte 17 noms.

midi	dîner	communion sacrilège
1 h	chapelet	samedi
1 h 1/2	lecture	motif de contrition
2 h	catéchisme	enfant prodigue
3 h	confession	bonne communion
5 h	médiation	dimanche à l'évangile
6 h	renvoi et confession	bonheur de la piété – ses heureux fruits pour les enfants (sic) et leurs parents (sic) À Vêpres – vœux – persévérants

Le laconisme de l'emploi du temps rend son examen critique hasardeux. Le lever très matinal semble, de nos jours, impressionnant ; le reste, appliqué sans rigidité, le paraît beaucoup moins.

Quant à la prédiction en trois journée, qu'il convient d'aborder avec la même réserve, elle est fortement teintée par la théorie culpabilisante du XIX^e siècle et tient dans l'opposition péché-contrition, perspective sur l'Eucharistie qui paraît étroite.

De tout cela, ces quinze enfants furent-ils heurtés ? Pourrait-on en décider qu'il faudrait disposer de larges biographies les concernant : or, tous sont oubliés depuis des lustres. La question demeurera donc en suspens.

Chistian BARBIER.

Les Chapiteaux de Saint-Pierre vers un programme iconographique ?

Parmi la remarquable série des chapiteaux qui ornent son chœur, l'église Saint-Pierre en compte un dont l'extrême rareté iconographique du thème qu'il développe principalement, alliée au traitement de ce dernier par un sculpteur de tempérament, en font une oeuvre originale et attrayante, par ailleurs pleine d'enseignements, dont la puissante densité symbolique est souvent méconnue : il s'agit de celui qui surmonte la première colonne au sud du chœur.

Il serait hors de propos d'en entreprendre ici une analyse iconographique, stylistique et spirituelle, le but de cette étude étant seulement de mettre en lumière quelques lignes dans le foisonnement en apparence désordonné de la sculpture chauvinoise. À l'intention du lecteur non averti seront toutefois donnés quelques repères afin que ce qui suit puisse être envisagé en situation.

Babylone, Babylone ruinée et le pèsement des âmes sont trois thèmes unis par les liens textuels (Apoc., chap. XVII, XVIII, XIX) et théologiques. Babylone, prostituée idolâtre (Ap. XVII-2 sq) - l'Ancien Testament n'établit pas de distinction - persécutrice d'Israël, forteresse de noirceur, tombera aux temps de la fin (Ap. 18-2 sq) ainsi que l'annoncent les prophètes (Isaïe, Ezechiel passim). Alors sera le jugement des Nations (Ap. XIX-11 sq) auquel la tradition associe l'archange Michel dont les avatars complexes depuis l'époque pré-chrétienne ont fait successivement le protecteur d'Israël, le psychopompe et, par glissement (Micaël: qui est comme Dieu), celui qui a pouvoir de peser bons et mauvais.



On peut en revanche s'interroger quant à la présence de l'annonce aux bergers à l'opposé du pèsement des âmes. Cette scène appartenant au cycle de l'Enfance, devrait logiquement prendre place sur le chapiteau où il figure partiellement, au fond du sanctuaire. De même, les oiseaux dévorateurs que l'Apocalypse mentionne (Ap. XIX-17-18 et 21)¹ auraient plutôt la leur près de la Babylone ruinée. Pour ajouter à l'étrangeté de la composition, on notera que le nimbe de l'ange de l'annonce porte clairement les mots GABRIEL ANGEL(US) ; or, si Gabriel est bien l'ange de l'Annonciation (Lc 1-19 sq), le messager de Dieu (livre de Daniel), c'est par contre forcer le texte que de faire de lui le messager aux bergers (LC XXVIII-12). Comme pour Michel, la tradition aurait extrapolé.

L'organisation du chapiteau est-elle le fruit du hasard ? C'est peu probable. Elle peut, par contre, procéder de la volonté de tourner vers l'autel, sur les deux seuls chapiteaux d'inspiration directement biblique, des scènes à caractère christophanique, avouables, plus engageantes que les monstruosité, débauches et diableries qui fleurissent, partout ailleurs. Ainsi, et par enchaînement :

- Les oiseaux dévorateurs sont-ils relégués à une place plus discrète derrière la pile d'entrée du chœur ! Symétriquement au Satan du nord ;
- Une face de chapiteau se trouve libérée qui permet le développement du cycle de l'enfance jusqu'à la tentation au désert terminant la période préparatoire de la vie de Jésus ;
- En troisième lieu enfin, il y a mise en parallèle - le sculpteur chauvinois affectionne, fausses symétries, oppositions diagonales et directes - de l'annonce aux bergers et du pèsement des âmes, la « composition en T insistante »² répétée sur les quatre faces, s'inscrivant ici plus rigoureusement grâce aux ailes éployées des personnages centraux.



Photo Studio Ludo

La portée de ce parallèle, dont on peut se demander si ce n'est pas elle qui prime, semble échapper à Y. Labande-Mailfert lorsqu'elle écrit, à propos de l'annonce aux bergers, que son « lien avec l'ensemble peut paraître moins évident »³. En effet, on trouve là réunie la toute première et l'ultime manifestation du Christ au monde. L'annonce aux bergers précède, l'annonce aux Nations par les Mages et le jugement de

¹ Ici ils se repaissent de personnages nus pouvant représenter des âmes. La non-spécificité du motif pourtant original au plan plastique peut évidemment interdire l'identification certaine.

² Oursel R. Haut Poitou Roman p. 386.

³ Poitou Roman p. 97.

ces mêmes Nations n'est suivi dans la bible que par la description de la Jérusalem céleste, image immuable de la stase christique.

Il faut encore remarquer que cette relation prend une autre résonance si l'on considère le cycle liturgique où la fête de Gabriel, ange de l'Annonciation, était célébrée neuf mois avant Noël. Le 19 mars, à l'entrée dans le signe du Bélier, et la fête de Saint-Michel, le 29 septembre, au début du signe de la Balance ; les deux étaient par conséquent diamétralement opposées, marquant approximativement les deux équinoxes. À ceci s'ajoute que Gabriel est figuré parmi les bergers (leurs animaux, - des **moutons** ? - sont malaisés à identifier), et que Michel porte la **balance** du jugement qui intervient après la moisson (Ap. XIV-14), image de la fin des temps⁴.

Mentionnons, sans la développer, une interprétation poursuivie au plan ésotérique qui associe les oppositions Michel - Gabriel et Babylone - Babylone ruinée.

Babylone, au sens génésique aberré, correspondrait au Cancer, soit « la porte des hommes »,

L'homme dépouillé de Babylone ruinée correspondrait au Capricorne, soit la « porte des Dieux »,

Les quatre scènes aboutissant à une crucifixion combinée du temps et de l'espace telle qu'on la retrouvera, sur d'autres modes, dans bien des oeuvres romanes (pilier du cloître à Saint-Bertrand de Comminges par exemple).

Une telle lecture dérivant de la tradition antique, notamment dans son expression néoplatonicienne que le Christianisme s'est sensiblement approprié ne doit pas, quand bien même le sculpteur ne l'aurait pas à dessein conçue, être tenue pour absurde. Elle n'est pas vérifiable certes, pose problème, et sera en conséquence tenue pour hasardeuse.



Photo Studio Ludo

Il n'en demeure pas moins que la très possible interprétation calendaire qui accrédite amplifie et enrichit la stricte interprétation théologique me maintient dans la conviction :

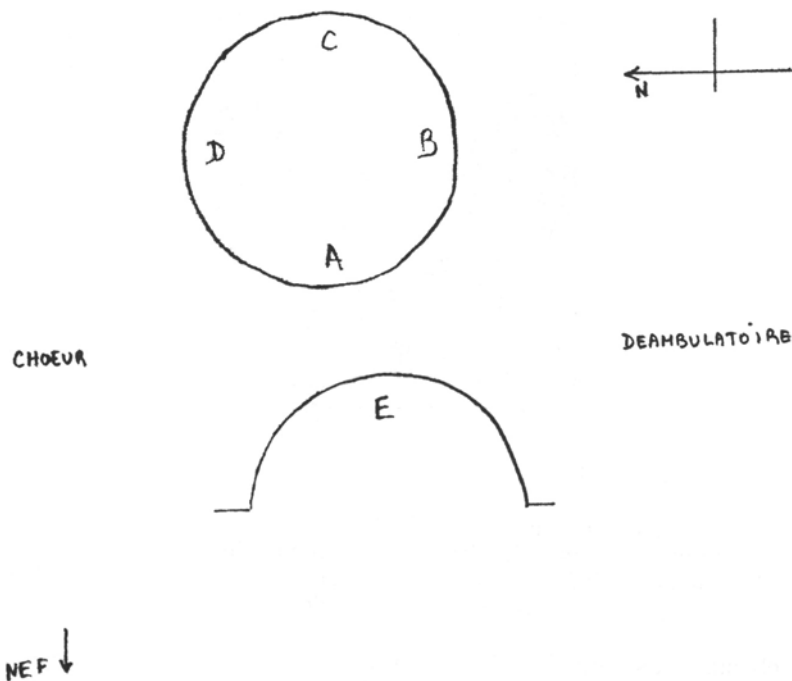
- Qu'une pensée cohérente a pris substance dans les chapiteaux chauvinois,
- Que cette pensée a débouché sur un programme iconographique,

⁴ La Vierge précédant la balance porte une gerbe ou un épi. Il y a lieu que soit évoqué ici le mot fléau en sa triple acception.



Photo Studio Ludo

- Que ce programme serait d'inspiration apocalyptique conformément à une des principales tendances de l'art roman. Il reste à expliciter dans sa globalité.



A. Babilonia magna meretrix : Babylone la Grande Prostituée richement vêtue, tenant la coupe et le vase de parfum, trône, largement tournés vers les fidèles.

B. « Micaël Arcangel (us) » : l'archange Michel de sa dextre bénit un petit personnage nu, agenouillé, qui l'implore. De l'autre main, il tient la balance qui penche de son côté, malgré les vains efforts du diable sur l'autre plateau.

C « Babilonia deserta » : Babylone ruinée, un homme vêtu de haillons, ceint, d'un cordon, signe de pénitence, médite dans la pose du penseur antique.

D. « Gabriel Angel (us) » : l'ange, ailes éployées, annonce la naissance du Messie aux pasteurs appuyés sur leur houlette. Devant eux : leur troupeau.

E. Deux oiseaux de proie s'emparent de deux personnages nus.

Christian BARBIER

L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-MARTIAL DE CHAUVIGNY

La ville haute de Chauvigny possédait autrefois deux églises : Saint-Pierre, église collégiale et paroissiale, qui fut le siège d'un archiprêtre, puis du doyenné, et qui n'est plus maintenant qu'une annexe de la paroisse unique de Chauvigny ; et Saint-Martial qui a été démolie en 1956 pour faire place à l'école primaire de la ville haute.

De cette dernière, il ne reste plus rien ; mais la description que donne Ch. Tranchant et les photographies que nous avons prises au moment de sa démolition permettent de se faire une idée précise de ce qu'elle était avant sa fermeture au culte, à la Révolution.

De plan rectangulaire, elle ne possédait qu'une seule nef sans transept ni abside. Le chevet était plat et nu, comme la façade ouest.

Intérieurement, elle mesurait environ 25,5 m de longueur et 9,50 m de largeur.

Les murs, en moellons assisés, étaient renforcés extérieurement par des contreforts plats en pierre de taille.



Vue intérieure - Vers le chœur

Il y avait trois portes :

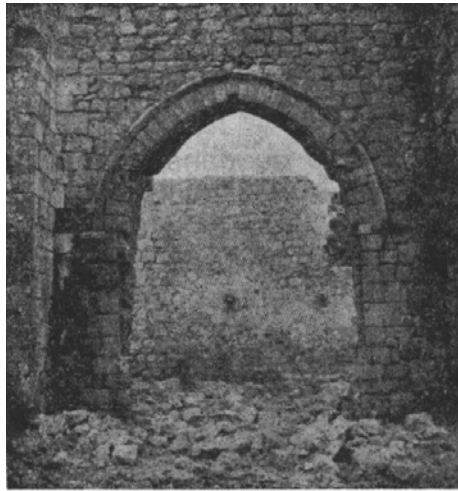
La porte principale, au sud, large de 2,47 m, était en arc brisé et décorée seulement par un bandeau saillant chanfreiné, qui faisait le tour des claveaux. Au nord, une petite porte, en arc brisé, n'avait aucune décoration. La porte ouest, encore visible lors de la démolition, paraissait avoir été murée de longue date.

Dans chacun des grands côtés s'ouvraient deux fenêtres en plein cintre, à l'ouverture haute et étroite, très ébrasées intérieurement. La façade possédait une petite fenêtre haute, au-dessus de la porte. Quant au chevet plat, il était éclairé par un triplet formé par deux fenêtres étroites, sur les côtés, et une plus large au milieu, toutes trois en plein cintre.

La nef avait été voûtée, mais, au moment de la démolition, ne subsistait plus que les naissances de ce berceau, qui reposait sur un cordon saillant. Des arcs-doubleaux, appuyés sur des colonnes engagées à chapiteaux, renforçaient la voûte.

Des traces de peintures étaient encore visibles sur le chevet :

- Au centre, un triangle, entouré de rayons ;
- Sur les côtés, deux personnages nimbés.



PORTE SUD

Le style de la construction laisse supposer qu'elle remonte au XII^e siècle, mais il faut alors penser que les portes ogivales sont le résultat d'une modification postérieure ; à moins que tout l'édifice soit du début du XIII^e siècle, ce qui paraît peu vraisemblable, en raison de l'étroitesse et de la forme des fenêtres.

Appelée Saint-Marsaut au XIV^e siècle, cette église dépendait du chapitre de Saint-Pierre de Chauvigny, qui avait la présentation de son curé.



PORTE NORD

À la Révolution, le territoire de la paroisse a formé la commune de Saint-Martial, rattachée à Chauvigny en 1947. L'église fut fermée pendant la Révolution et fut ensuite désaffectée en raison de la proximité de Saint-Pierre. Vendue en 1808, elle devint une grange, destination qu'elle conserva jusqu'à sa démolition. Le produit de la vente : 800 francs, servit à la réparation de l'église Saint-Pierre.

Sources :

Ch. TRANCHANT : « Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou », III - 2, 1884.

RÉDET : « Dictionnaire topographique du département de la Vienne », 1881.

P. SAILHAN.

Les menteries de veillés

Que ce fût au village, à la ferme ou dans la rue ouvrière de Chauvigny, on allait encore en veillée avant 1939 et partout il y avait place pour les enfants qui passaient la soirée tout heureux d'être peu surveillés et plus encore de la gaieté qui surgissait de partout. Leurs parents lavaient leurs petites et grosses misères à coups de parties de cartes, d'anecdotes et d'affabulations entrecoupées d'éclats de rires et d'encouragements à poursuivre.

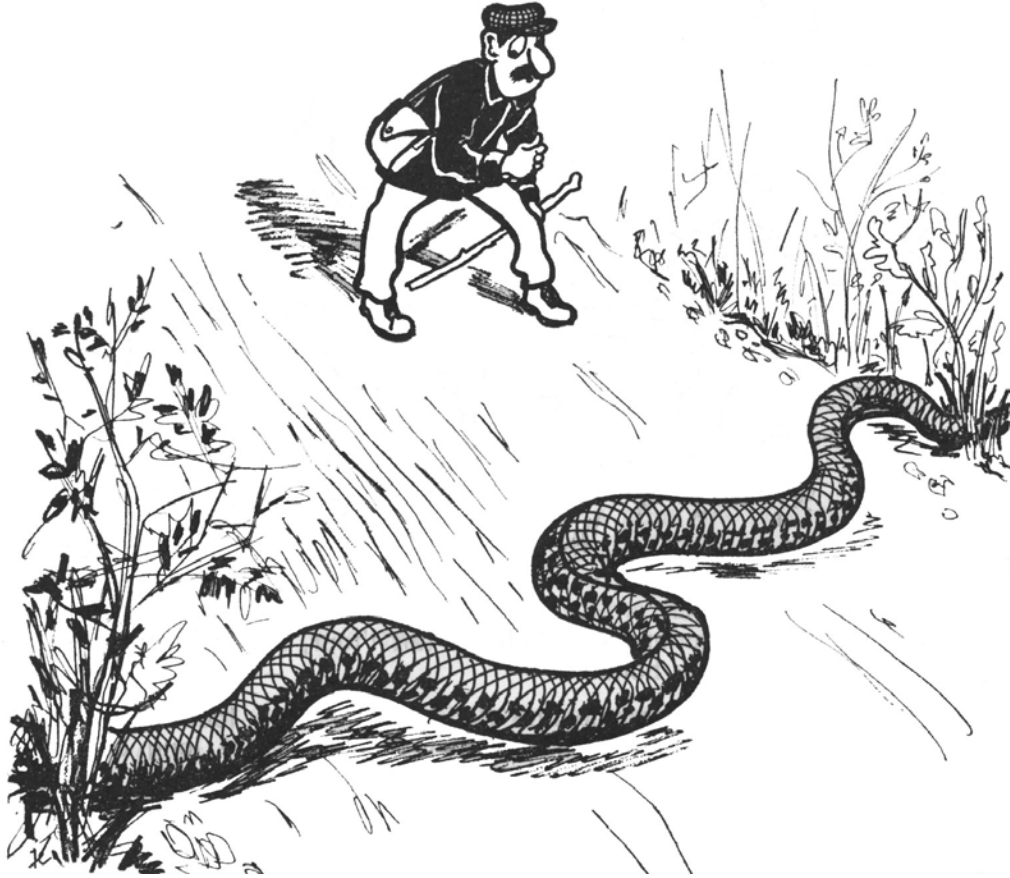
C'était le moment de la menterie qui me réjouissait le plus. La menterie ? Vous ne vous souvenez plus ? écoutez donc celle-là :

« Vous avez bin connu Râpette qu'était le drôle à la Bouijon ? oui, bon, alors 0 l'était avant quatorze, en douze ou treize, l'était domestique à Cornouin dans la ferme à Ferré. V'là t'y pas qu'la Vienne était en crue, à l'avait r'couvert tous tes prés d'la Font-Chrétien. Un matin, Râpette descend, qui qu'y voit ? Ah! mon ami, y'avait un tas de carpes qui s'promenaient dans l'pré, on voyait qu'des dos! I fait ni une, ni deux, pas l'temps! I coupe une noisetière, i y'attache une ficelle de lieuse, i r'courbe une épingue doute pour faire un hameçon, y fout un bout d'pain qui traînait dans sa poche pour le chin et



l'plonge dans l'tas. Ah! mes drôles, il a pas pu voir celle qu'ou z'engoulait ! Y ferre un grand coup, arrache la carpe de l'ieau, a monte en l'air, au passage a l'abat six perdreaux qui s'en sauvaient en cheyant a l'assomme un lièvre de six livres qu'était capé au gîte. I r'vint avec tout tieu, vous parlez d'une journée, on n'en fait pas souvent d'même! »

C'était ça la menterie, une histoire pour les enfants avec le merveilleux de l'équilibre entre le possible et l'impossible pris dans le monde familial. Il n'y avait pas besoin d'aller chercher les contes de fées du beau monde quand on racontait la dernière menterie de Sarrazin :



«Où, mon vieux, o l'était en haut d'la côte du Ponteriau, en pi en ne chaleur, i descendais à pied d'la Molle, o y'avait un sanyar qui traversait la route, le plus grous qu' j'ai jamais connu: j'ai jamais vu sa tête et j'ai jamais vu sa queue ! »

Je vais vous en conter encore deux autres et puis ça sera bien assez pour aujourd'hui, il ne faut point tout dire le même jour, où serait le plaisir ? En voilà une qui vient de Saint-Martin-la-Rivière, racontée, dit-on, par le menuisier du Moulin Brault :

« Et la crue d'29 ? Tu t'en souvins pas d'la crue d'29 ? la Vienne avait monté d'un seul coup, si vite qu'al avait soulevé l'enclume du forgeron d'Bonneuil, comme ça, en douceur, al est restée sur son billot avec le martiau. et hop la vlà partie! a passe l'écluse de Saint-Martin, a passe l'écluse du Moulin-Brault. Quand j'lai vue arriver, cré nom, j' l'ai bin r'connue, o l'é moué qu'avait fait l'manche du martiau ! » .

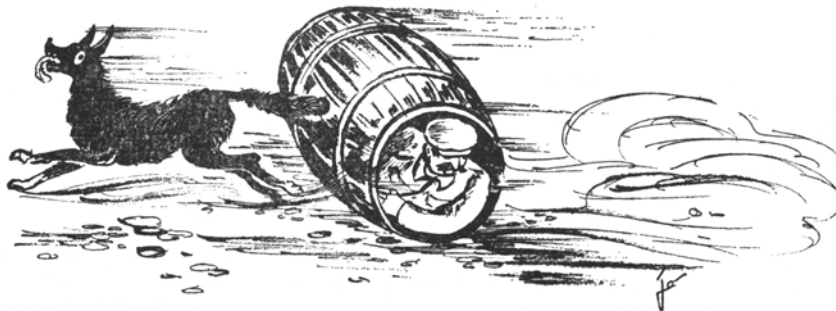
Celle-là nous vient de Villeneuve et, comme pour la précédente, qui n'a pas dans sa tête une idée des lieux en perdra le sel.



«François Brousson nettoyait ses barriques avant d'soutirer son vin. Et brosse que j'te brosse! Mais v'là qu'o s'met à mouiller, à mouiller, à mouiller ! Pas d'hésitation, i r'tourne la barrique et s'met d'dans en attendant qu'ça passe.

« V'là t'i pas qu'un loup arrive, i flaire, i fait l'tour, i lève la patte, i pisse, i se r'tourne, i passe la qtieue par la bonde.

« Ah! mon ami! François cramponne tielle qtieue ; tiou loup s'secoue, i part à fond d'train. Et berdada, berdada, tagada, tagada ! O l'a pas été long qu'mon François en pouvait pus. Perdu pour perdu i lâche tout : tu sais où qu'il était ? sur la route de Lavergne ! i l'avait passé la Vienne sans s'en aperçevouère!



Voilà tout. La veillée du souvenir est terminée. Il n'y a plus qu'à tenter d'entendre en soi-même le son des voix qui se sont tues.

Pierre MORISSET.
Illustration de Jean ÉTÈVE.

Quelques remèdes du temps passé

UN ELIXIR DE LONGUE VIE

Cette recette a été trouvée dans les papiers du Docteur Yernet, médecin suédois, mort à l'âge de 104 ans d'une chute de cheval. Ce secret était dans sa famille depuis plusieurs siècles ; son aïeul a vécu 130 ans, sa mère 107 ans et son père 112 ans par, l'usage journalier de cet élixir. Il en prenait 7 à 8 gouttes matin et soir dans le double de vin rouge, de thé ou de bouillon. Il est composé d'une once un gros d'aloès, autant de « zedoire », d'« agarise blanc », de gentiane, de safran du levant, de rhubarbe fine, de « thériaque de Venise ». Mettez en poudre et passez au tamis les six premières drogues. Après quoi, mettez-les dans une bouteille de gros verre ou un pot de terre vernissée. Avec la thériaque, jetez dessus une pinte de bonne eau de vie. Bouchez bien cette bouteille ou pot d'un parchemin mouillé. Quand il sera sec, piquez-le de plusieurs trous d'épingle. Mettez la bouteille ou le pot à l'ombre pendant neuf jours. Ayez soin de le remuer matin et soir. Le dixième jour, sans la remuer, coulez doucement l'infusion dans une autre bouteille tant qu'elle sera claire et bouchez la bouteille avec un liège. Puis mettez sur votre marc une seconde pinte d'eau-de-vie que vous y laisserez encore pendant neuf jours, bien bouchée comme la première et quand on aura tout coulé et que ça brouillera, on cessera de couler. On pourra s'en servir le premier jour.

Les doses, suivant les accidents, sont :

- Une cuillère à soupe pour les maux de coeur.
- Deux cuillères dans quatre de thé pour les indigestions.
- Deux cuillères toutes pures pour l'ivresse.
- Trois toutes pures pour le paroxysme de la goutte, surtout quand elle remonte ou dans quatre d'eau-de-vie pour les coliques d'entrailles et les venteuses.
- Une cuillère à café toute pure pendant huit jours pour les vers.
- Autant dans du vin blanc, pendant un mois, pour l'hydropisie.
- Pour la suppression des mois, pendant trois jours de suite, une cuillère, à jeun, dans trois de vin rouge, en se promenant une demi-heure avant le déjeuner.
- Pour les fièvres intermittentes, une cuillère avant le frisson et s'il ne guérit pas au premier ou au second, ils guériront immanquablement au troisième.
- Pour purger on forme trois cuillères pour les robustes et deux pour les femmes, quatre heures après un léger souper.

L'usage journalier que l'on peut en faire est de sept gouttes pour les femmes et neuf pour les hommes ; un vieillard en prend en outre une cuillère tous les huit jours, toute pure.

Sur ladite composition, on peut ajouter un quarteron de genièvre en grains que l'on réduit en poudre avec les autres drogues et on y ajoute le jus d'un citron.

En mettant une pinte de bon vin blanc sur le marc de « ladite elexire » et laissé infusé pendant un mois en le remuant deux fois par jour, il est bon pour les coliques de chevaux, de vaches en leur faisant boire « roquille » à la fois.

AUTRE REMÈDE

Pour faire courir un cheval vieux quatre heures sans s'arrêter, prenez une cuillerée de soufre « siterin » et une livre d'huile d'olive et faites avaler cela au cheval. Vous êtes sûr qu'il ne vous manquera pas de courir vingt-quatre heures sans débrider (!)

UN AUTRE

Les feuilles de chèvrefeuille prises en breuvage trente-sept jours durant rendent la personne stérile en espoir d'avoir d'enfants. La racine d'asperge pendue au cou empêche de concevoir.

Pour un chaud refroidi et une toux sèche, prenez une bouteille de vin rouge vieux que vous ferez bouillir avec une livre de miel, trois à quatre bouillons. Avoir soin de l'écumer. Le soir, en vous couchant, vous en prendrez deux bons verres et autant le matin à jeun jusqu'à guérison.

REMÈDE POUR PANARIS

Les panaris ou maux blancs causent souvent de grandes souffrances. Voici un moyen bizarre, mais sûr, de les guérir : quand dans un doigt on ressent une douleur, un battement qui indique le début d'un mal blanc et même d'un panaris, on prend un oeuf frais. À l'une de ses extrémités, on pratique un trou ; on introduit entièrement le doigt malade dans l'œuf où on le laisse pendant toute la nuit après avoir eu bien soin de consolider cet oeuf au moyen d'un linge et d'une bande de toile qui enveloppe la main. Là est toute la difficulté. Le lendemain matin, on retire l'œuf qui se trouve pour ainsi dire cuit par la chaleur du mal et le doigt est parfaitement et radicalement guéri.

ET POUR LES HÉMORROIDES

Pour les guérir, faites faire une bague de fer que vous mettrez dans un de vos doigts de la main gauche, dans celui qui vous fera plaisir. Alors vous serez guéri en peu de jours pour la vie. En vous observant qu'il ne faut jamais quitter la bague du doigt que vous aurez adopté.

...Voilà au moins un remède simple et sans danger !

Ces « ordonnances » nous ont été transmises par M. BENOIT, de Salles-en-Toulon, qui les avait recueillies depuis fort longtemps. Nous le remercions de nous les avoir fait connaître.

PRÉINVENTAIRE DU CANTON DE CHAUVIGNY

VILLE DE CHAUVIGNY

- B -

1. Château de Gouzon

Il comprend le donjon et des vestiges d'une enceinte peu étendue.

Le **donjon** se compose de deux parties construites successivement :

- La moitié est (partie inférieure) est un donjon carré à contreforts plats, bâtie en maçonnerie de pierre de taille de moyen appareil assez soigné.

Sa face est possède une porte en plein-cintre, qui était l'entrée primitive.

- La moitié ouest, ainsi que la surélévation de la moitié est, forment un rectangle, renforcé de massifs pleins cylindriques. Elle est en maçonnerie d'un appareil plus petit et d'une facture moins soignée que la construction primitive de côté est. La face nord comporte une haute archère. La porte charretière, percée au-dessous de celle-ci, est moderne, mais a pu succéder à une porte ancienne.

Dans sa partie haute, la face montre les restes d'une cheminée (fond en briques disposées en chevron et traces de hotte) qui attestent qu'un bâtiment avait été accolé au donjon de ce côté.

Les vestiges d'enceinte ; murs et base de tour sont visibles à l'est du donjon ; cette enceinte devait se raccorder à la porte de Gouzon.

La partie inférieure de la moitié est du donjon doit dater du XI^e siècle ; le reste de cet ouvrage du XII^e.

Le château de Gouzon, qui appartenait probablement aux Montléon, aurait été cédé lors d'un partage, aux seigneurs de Beaumont (entre Poitiers et Châtellerault). Il serait ensuite passé aux Gouzon par suite du mariage de Blanche de Beaumont avec Guy II de Gouzon (fin du XIII^e). La famille de Gouzon (localité de la Creuse) était originaire du Bourbonnais.

Au milieu du XIV^e siècle, Guy III de Gouzon échangea son château de Chauvigny avec l'évêque Fort d'Aux contre la seigneurie de la Châtre, près de Montmorillon.

Sources : Ch Tranchant : « Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou », 1884, pages 76 et s.

2. Porte avec blason, 6, rue des Puys.

Le linteau de cette porte, mouluré, est surmonté d'un écu à trois meubles qui sont peut-être des fermaux. C'est le linteau d'une ancienne fenêtre à meneau (peut-être un remploi).

Ce vestige est attribuable au XV^e siècle ; le blason n'est pas identifié.

3. Ancienne porte et maison médiévale, 15, rue des Puys.

Dans le mur de fond de l'arrière-boutique de l'épicerie sise 15, rue des puys, s'ouvre une porte donnant sur une très petite cour. En plein cintre, large de 1,75 m, elle est percée d'un mur de 0,92 m

d'épaisseur, en pierre de taille de moyen appareil. De part et d'autre de la porte, ce mur est renforcé : son épaisseur y atteint 1,77 m.

Du côté nord de la muraille, à l'ouest de la porte, une construction arrondie, englobée dans des bâtiments modernes, paraît avoir été une tour. Elle contenait probablement un escalier, desservant les étages d'une maison construite là au XV^e siècle et s'appuyant sur la muraille de la porte.

Le style de la porte et le type de maçonnerie l'apparentent à la porte du donjon de Gouzou ; elle devrait donc remonter XI^e siècle ainsi que les portions de muraille qui l'encadrent. En raison de sa force et de ses dimensions, elle ne peut avoir été une simple porte de maison, mais, sans doute une porte ou poterne de ville, percée dans l'enceinte urbaine. L'érosion des pierres, identique sur les deux parements, prouve que ce mur a été longtemps exposé aux intempéries sur ses deux faces. Il s'agit donc bien d'une muraille isolée et non d'un bâtiment.

Ce très ancien vestige de fortification présente un intérêt primordial pour l'étude des enceintes de la ville.

4. **Maison ancienne**, 17, rue des Puys.

Située à l'angle de la rue des Puys et de l'impasse Saint-Martial, cette maison comprend deux parties :

- Sur la rue des Puys (moitié sud), une habitation moderne comprenant un rez-de-chaussée avec une belle cheminée à ornementation classique et un étage; cette partie a dû être construite ou reconstruite à la fin du XVIII^e ou au début du XIX^e siècle.

- Derrière ce logement (moitié nord), une partie ancienne qui conserve une très belle cheminée gothique et, sur l'impasse, des fenêtres à encadrement chanfreiné et à appui saillant. Cette partie doit remonter au XV^e siècle.

Sous la maison sont d'importantes caves voûtées, comprenant une galerie centrale et de courtes galeries en cul-de-sac.

5. **Maison ancienne**, 21, rue des Puys.

Maison à rez-de-chaussée et deux étages, couverture à deux pentes.

Au rez-de-chaussée s'ouvre une devanture de boutique, avec appui saillant et baie sous linteau de bois et une porte avec impostes encadrées l'un et l'autre de moulures.

Aux deux étages, les fenêtres à croisée complète et appui saillant sont encadrées de belles moulures.

L'escalier intérieur est à vis ; toutes les portes intérieures sont encadrées de moulures.

Cette très belle maison doit dater du XV^e siècle; elle a été restaurée avec soin en 1973.

6. **Ancienne mairie de Saint-Martial.**

Maison à rez-de-chaussée et deux étages.

L'escalier tournant donne accès aux pièces des étages par des portes encadrées de moulures. La façade a été reconstruite au XIX^e siècle.

De curieux souterrains voûtés, partiellement creusés dans le rocher, partiellement maçonnés, ont au total, un développement de 35 m. Ils ont dû servir de refuge.

Un escalier à vis et les portes qu'il dessert doivent dater du XV^e ou début du XVI^e siècle.

Ce bâtiment abritait la mairie de la commune de Saint-Martial et son école primaire jusqu'à la

fusion de Saint-Martial avec Chauvigny, le 1^{er} janvier 1947.

7. Maison ancienne, 25, rue des Puys.

Maison à rez-de-chaussée et un étage, couverte à deux pentes en tuiles plates.

La façade conserve, au premier étage, une fenêtre à croisée complète, entourée d'un cavet, avec un appui saillant. Trois corbeaux isolés font saillie au niveau du premier étage.

Ces vestiges paraissent remonter au XV^e siècle.

8. Maison ancienne, 27, rue des Puys.

Maison à rez-de-chaussée et étage, couverture à deux pentes en tuiles plates.

La porte d'entrée, entourée d'une doucine, est surmontée d'un écu, sur lequel aucun meuble n'est discernable.

Très remaniée au XIX^e ou XX^e siècle, cette maison doit remonter au XV^e siècle ou XVI^e siècle.

9. Maison ancienne, 29, rue des Puys.

Maison à rez-de-chaussée, étage et grenier, couverte en tuiles plates.

La façade, modernisée au rez-de-chaussée, conserve au premier étage une belle fenêtre à appui saillant et encadrement mouluré, dont le linteau repose sur deux culots sculptés à personnages. Celui de gauche, figurant une sirène, peut être Mélusine. Le meneau a été supprimé. Le style de cette fenêtre accuse la fin du XV^e ou le début du XVI^e siècle.

10. Ancien presbytère de Saint-Pierre, actuellement Musée Municipal, place du Vieux-Marché.

Le terrain quadrangulaire, sur lequel le bâtiment est édifié, surplombe les parcelles voisines de tous côtés:

- La place du Vieux Marché, au nord, de 1,50 m à 2 mètres ;
- La rue des Rampes, à l'ouest, de 8 à 10 mètres ;
- Le plan Saint-Pierre, au sud, de 6 mètres ;
- La parcelle voisine, à l'est, de 3 mètres.

Cette « motte » était fortifiée. Il subsiste, au sud, une portion du mur d'enceinte, terminée à l'ouest par un contrefort cylindrique plein (d'origine) et, à l'est ; par un contrefort identique, reconstruit en 1962 par la Ville, sur un soubassement existant.

Le bâtiment rectangulaire a son grand côté orienté est-ouest. Il possédait, au nord-est, une petite aile en retour, démolie en 1960 (elle était en très mauvais état) et dont il subsiste la cave, voûtée en bâtière, sous une terrasse.

La façade sud conserve d'intéressants vestiges :

La porte d'entrée, aux piédroits moulurés et surmontée d'une accolade ;

La belle fenêtre à appui saillant, encadrement mouluré et croisé complet situé au premier étage

À gauche de l'entrée, des restes d'une ancienne fenêtre et d'une ouverture bouchée.

Les fenêtres au rez-de-chaussée sont modernes.

La fenêtre à croisée, située au 1^{er}, près de l'angle sud-est, provient de la démolition d'une ancienne maison de la rue Saint-Martial et a été remployée là en 1966. Celle qui est du côté sud-ouest est une copie moderne, exécutée en 1968.

À l'intérieur, l'escalier droit en bois et carreaux de terre cuite doit dater du XVII^e siècle.

Dans la grande salle du 1^{er} étage, côté est les jambages d'une cheminée du XIII^e siècle, provenant

d'une maison démolie rue Saint-Martial, ont été remployés en 1966. La hotte est moderne.

Dans son ensemble, la construction paraît remonter au XV^e siècle mais elle a été remaniée au XVII^e (escalier) et au XVIII^e (placards).

C'était le presbytère de l'église Saint-Pierre.

Le dernier curé résidant en Ville haute ; l'abbé Chambert, l'ayant délaissé au profit de la maison dont il était propriétaire (l'ancien château de Montléon), le local est resté vacant. En 1939, il a servi à héberger des réfugiés lorrains.

En 1961, il a été mis à la disposition de la Société Archéologique par la Ville pour y créer un musée.

Il semble que ce logis et la motte sur laquelle il est bâti puissent s'identifier avec le « Logis de la Motte » dépendant de la châtellenie d'Harcourt et cité dans le Compte de Mathelin Laurens, receveur de ladite châtellenie (1430).

11. **Anciens fonts baptismaux** de l'église Saint-Pierre.

Cette cuve est en pierre de taille calcaire.
Elle est exposée dans la cour du Musée.

De forme hémisphérique, tronquée à la base, elle comporte huit lobes se raccordant entre eux, à la manière de côtes de melon. Son diamètre extérieur est de 94 cm.

Sa datation est incertaine.

12. **Vestiges de fenêtre gothique**, au Musée.

Scellés contre le mur nord du Musée, ces vestiges comprennent la partie supérieure d'une fenêtre en ogive avec en haut, une rosace trilobée ; en bas, le haut de deux ouvertures jumelées.

Ces fragments étaient entreposés, jusqu'en 1960, dans la salle du logis du château d'Harcourt.

Selon l'historiographe de Chauvigny Charles Tranchant, ce seraient « des parties de l'ancienne rosace de la chapelle » du château d'Harcourt.

Leur style accuse le XIII^e ou le XIV^e siècle.

13. **Ancien château de Montléon**, passage Saint-Pierre et rue des Rampes.

Du donjon primitif « la tour Oger » ne subsistent que des murailles noyées dans des constructions plus récentes un contrefort et une portion de courtine dominant les toitures au Sud. Un mur épais avec une archère, visible dans une remise, du côté est, en faisait sans doute partie.

Une autre tour, aux murs épais de 1,10 m et longeant le passage Saint-Pierre, a conservé trois de ses côtés et des ouvertures dans le style du XV^e siècle. L'enceinte extérieure du château est encore visible, du côté ouest, le long de la rue des Rampes. Bien que transformée en mur de façade de plusieurs maisons, elle a conservé ses contreforts hémicylindriques pleins.

Appartenant primitivement aux Oger, famille connue depuis la fin du X^e siècle, ce château passa au XIII^e siècle aux Montléon qui possédaient aussi le château de Touffou.

Guy II de Montléon le vendit en 1295 à l'évêque de Poitiers, Gauthier de Bruges. Probablement ruiné en 1412, au retour des Anglais dans le pays, il ne fut plus remis en état de défense. Les évêques le vendirent à une date inconnue (mais avant 1640) à des particuliers, qui l'aménagèrent en habitations et en granges. (Ch. TRANCHANT : « Notice sommaire sur Chauvigny du Poitou », 1884.)

14. Vestiges de l'ancienne porte des Rampes.

De cette porte ne subsistent plus que :

- Du côté ouest de la rue des Rampes, un tronçon de tourelle (ou de contrefort) arrondie, haute de 3 m, ruinée à sa partie supérieure et englobée dans des constructions plus récentes.
- Du côté de la rue des arrachements dans la maçonnerie des murs riverains à l'endroit où la porte devait se raccorder avec eux.

La porte des Rampes barrait la rue des Rampes à la même hauteur que la porte de Gouzon qui elle barrait la rue Saint-Pierre. L'ensemble conjugué avec le château de Gouzon et la motte d'Harcourt (musée) formait la deuxième ligne de défense de la Ville Haute. Malgré leur faible importance actuelle, les vestiges de la porte des Rampes présentent donc un certain intérêt.

Ils sont impossibles à dater.

Cette porte a porté les noms de :

- Porte Oger cité au XV^e siècle ;
- Porte Rougon ;
- Porte des Rampes

15. Culot sur la maison, 7, rue Porte Chevreau.

Ce culot paraît avoir été placé dans l'angle d'un bâtiment. Il a une forme hémicylindrique terminée à sa base par une demi-sphère. Sa décoration, très sobre, de feuillage stylisé, s'épanouit à la partie supérieure pour supporter un petit tailloir.

Il paraît dater du XIII^e siècle.

Etant un peu éloigné du « manoir des Puys », demeure des Templiers, il faisait peut-être partie d'un bâtiment dépendant de ce manoir.

16. Porte ancienne, 9, rue Saint-Martial.

Deux jambages chanfreinés supportent un linteau à accolade, sous lequel se trouve un écu indéchiffrable (il a été martelé). Du côté gauche, le linteau repose sur un corbeau arrondi formant sommier.

Dans son état actuel, cette porte a certainement été l'objet d'un remaniement. Peut-être s'agit-il d'un remploi de pierres provenant d'une autre construction.

Le style accuse le XV^e siècle.

PRÉINVENTAIRE DU CANTON DE CHAUVIGNY

COMMUNE DE CHAUVIGNY

CAMPAGNE IV

- Rive gauche de la Vienne ;
- Rivière au CHIRAY ;
- La BOUDERIE ;
- Le CHARREAU DE BOUSSEC ;
- BOUSSEC ;
- Le Bois SENEBAULT.

41. Château de La Rivière au Chiray.

Une cour carrée, ceinte de murs et de bâtiments, est cantonnée au nord-est et au sud-est par deux tours rondes contenant :

- Au rez-de-chaussée une salle voûtée avec quatre meurtrières dont deux flanquent les murs ; une tire vers l'est et la quatrième tire dans la cour ;
- À l'étage un pigeonier ;
- Couverture en poivrière en tuiles plates.

À l'ouest de la cour, un grand corps de logis à rez-de-chaussée, étages et combles éclairés de lucarnes à fronton. Toiture à quatre pentes en tuiles plates.

Vers l'ouest, une aile en retour de largeur décroissante, a dû être construite en deux fois.

Au nord de la cour, les anciennes écuries ont de belles portes en anse de panier.

Les principaux bâtiments datent du XVII^e siècle ; mais les boiseries intérieures et l'escalier ont été refaits sous Louis XVI.

Mentionné en 1328 sous le nom de RIPERIA, puis en 1400 sous celui de LA RIVIERE AU CHIREZ, c'était un fief relevant de la baronnie de Chauvigny. (Rédet : « Dictionnaire topographique du département de la Vienne. »)

42. Croix de carrefour près de La Bédourie.

Située au carrefour du C.D. n° 8 et de la voie communale allant vers La Bédourie, cette croix est en pierre de taille calcaire.

Croix et fût, de section carrée, ne portent aucune décoration ni inscription. Elle paraît dater de la fin du XIX^e siècle.

Le socle est enterré.

43. Mur en matériaux anciens (V^{ve} Bozier), près de La Bédourie.

Mur de soutènement, en petit appareil cubique (calcaire) avec chaînes faites de blocs allongés. Les moellons sont absolument identiques à ceux des constructions gallo-romaines en petit appareil.

À proximité de ce mur, les travaux d'élargissement de la voie communale (vers 1958) ont mis à découvert un fragment de construction maçonnée en tuiles à rebord, qui paraissait être un four, probablement gallo-romain.

Il est donc vraisemblable que le mur décrit ci-dessus faisait partie d'une construction gallo-romaine ou bien a été construit avec des matériaux en provenant.

« LA BEDOERIE » est citée en 1309 (Gd. Gauthier).

44. Château du Charreau de Boussec.

La cour barrée est encadrée de trois corps de bâtiments : le logis à l'est, et deux bâtiments de communs au nord et au sud.

Les entrées charretière et piétonnière, en anse de panier, sont surmontées de motifs décoratifs.

Le logis rectangulaire est prolongé par deux petites ailes, en léger retrait, rejoignant les bâtiments de communs. Il comprend un rez-de-chaussée, un étage et des combles. La toiture a quatre pans, des croupes couvrent les ailes ; la couverture est en ardoises. Belles lucarnes sur la face est.

À l'intérieur, escalier encoisonné.

Dans l'aile sud, belle cheminée Louis XIII.

À l'exception d'un agrandissement du logis, fait vers 1860, les bâtiments et l'entrée sont du XVII^e siècle.

Le « CHARRAU » est cité vers 1300.

45. **Fragment de dessus de cheminée au Charreau de Boussec.**

Situé dans le jardin du château où il sert de banc, c'est un bloc, parallélépipédique en calcaire.

La face est décorée :

- Au centre, de moulures dessinant un rectangle ;
- Sur la partie droite, d'un cartouche ovale (peut-être un blason) orné de trois objets ressemblant à des fuseaux et entouré de guirlandes et d'une banderole.

La décoration est de style Louis XVI.

46. **Maison, ancienne à Boussec (Baraton).**

Maison rectangulaire, à rez-de-chaussée surélevé au-dessus d'un niveau bas servant de communs ; grenier. Couverture à deux pentes en tuiles canal. On accède au rez-de-chaussée par un escalier extérieur en pierre.

Sur la façade est :

Deux portes à linteau chanfreiné et à piédroits arrondis ;

Fenêtre à appui saillant de section trapézoïdale.

Sur la façade ouest :

Deux fenêtres à appui saillant de section trapézoïdale. .

Ce bâtiment paraît remonter au XV^e ou au XVI^e siècle.

Cité en 1300, Boussec était un fief relevant de la baronnie de Morthemmer.

47. **Porte ancienne au Bois Senebault (Orlan).**

Porte de maison (inhabitée) dont le linteau est orné d'un cavet formant une accolade.

Les piédroits n'ayant ni cavet ni chanfrein, il est possible que ce linteau soit un remploi.

Il paraît dater du XV^e siècle.

Ancien fief relevant de Talmont, le « BOYS SANDEBAUT » est cité en 1309 (Gauthier, f° 184), le « BOYS SENNEBAUT » en 1410 (Chapitre de Chauvigny).

Le hameau actuel est partagé entre les communes de Chauvigny et de Jardres.

48. **Portes ancienne en Bois Senebault (Enault), commune de Jardres**

La porte d'un cellier possède un très beau linteau à accolade, qui doit avoir été employé, car il s'adapte mal aux piédroits.

Son style accuse le XV^e siècle.

FEUILLETS D'HISTOIRE

LE RIVIÈRE-AUX-CHIRETS

Cet ancien fief relevait de la Baronnie de Chauvigny. Des papiers du chapitre de Saint-Pierre (Archives de la Vienne), on tire les renseignements suivants :

- En 1328, le lieu est connu sous le nom de Riperia (Rédet).
- En 1400, un hommage est rendu par Micha GAUCHIS, à Jean d'Allemagne, écuyer, seigneur de l'Epinoux pour ce qu'il possède à la Rivière-aux-Chirets.
- En 1424, même hommage par Perrot GAUCHIS, dit Boussec.
- En 1435, l'aveu est rendu par Gillette GAUCHIS, fille de feu Micha Gauchis et sœur de Perrot Gauchis, à Jean de la Corgée, écuyer, seigneur de l'Epinoux.
- En 1454, aveu au même de la Corgée par Jean GRANGIER à cause de Gillette GAUCHIS, sa femme.
- En 1474, l'aveu est rendu par Gillette Gauchis, sans doute veuve, à Marie de la Corgée, veuve également, dame de l'Epinoux.
- En 1498, l'aveu est rendu par Macé GRANGIER, fils de feu Gilette, à Jean des Roches, seigneur de l'Epinoux.

Ainsi, au XV^e siècle, la Rivière-aux-Chirets semble avoir été vassale de l'Epinoux. (Fief de Saint-Martial en Ville Haute).

Nous manquons de renseignements pour un certain nombre d'années du XVI^e siècle. Un nommé Savin BARBARIN semble avoir possédé le fief avant Philiberte GOUPIL.

- En 1585, le 4 février Philiberte Goupil épouse Pierre MAYAUD et rend aveu à Raoul Baron, procureur à Poitiers, de son fief et seigneurie de la Rivière-aux-Chirets. En 1585, Pierre MAYAUD possédait bien : terres labourables et chennevères à la Rivière-aux-Chirets. Il était procureur fiscal à Chauvigny.

- En 1619, Joseph POMMIER était « sieur de la Rivière-aux-Chirets » avec Gabrielle Mondurier (ou Maisonnier) sa femme ; il était l'oncle de Judith Mayaud par le mariage de celle-ci avec René Bruneau, son neveu, procureur au Présidial de Poitiers. Judith Mayaud était la fille d'Isaac Mayaud qui, en 1593 était « procureur fiscal de la ville et la Baronnie de Chauvigny », charge à laquelle il avait succéder à son oncle Pierre Mayaud.

- En 1630, le 14 mai, cession est faite par Joseph Pommier et Gabrielle Mondurier, sa femme à Jacques Mayaud, écuyer, sieur du Poiron, « de la maison noble de la Rivière-aux-Chiret », en échange de deux rentes de 150 livres. (Arch. Vienne). Il s'agit probablement de Jacques Mayaud, maire de Poitiers depuis 1622.

- En 1654, on trouve un traité avec le Chapitre de Saint-Pierre sur le droit de dîme sur un enclos joignant à la maison de la Rivière-aux-Chirets appartenant à François MAISONNIER, écuyer, seigneur de Rochereau, Migné et la Rivière-aux-Chirets. Ce Maisonnier est également dit « sieur de la Robinière » dans un don fait à la cure de Saint-Pierre-les-Églises.

- En 1700, le 10 mars, saisie de la maison noble, métairie et borderies contre Marie Liège, épouse de François Maisonnier.

Dès avant 1740 on trouve Jean PENIN marié à Marthe Razeteau (ou Rasteau), car le 19 octobre

1740, dans les Registres paroissiaux de Saint-Pierre-les-Églises, est mentionné le baptême de Marie Radegonde, fille de messire Jean Penin, seigneur de la Rivière-aux-Chirets, et de Marie Marthe Razeteau. Le parrain était Louis Pignonneau et la marraine Marie-Alix-Radegonde Rasseteau.

Un deuxième baptême eut lieu le 23 avril 1754 à Saint-Léger pour Anne-Silvine Penin.

La sépulture de Jean Penin eut lieu à Saint-Léger le 7 avril 1754. À cette époque, il était échevin de Poitiers. Il était marié le 21 juillet 1739, étant veuf de Renée Gardon, avec Marie-Marthe Rasseteau, de la paroisse Saint-Pierre.

- En 1776, Jean-René PENIN épouse Jeannne-Victoire Delauzon, née en 1733 et qui mourut en Nivôse, An X. Jean-René était seigneur de Brigne et de la Rivière-aux-Chirets et garde du corps de Sa Majesté. De ce mariage est né Jean-Antoine PENIN qui se maria avec Jeanne Augier de Moussac.

Cliché non disponible

Il est probable qu'à la Révolution le fief devint bien national, car le 12 décembre 1808, par acte passé devant M^e Geoffroy, Notaire à Poitiers, Jean-Antoine PENIN redevient propriétaire de la Rivière-aux-Chirets. Il décède le 1^{er} juillet 1843. Jean Antoine PENIN était maire de Saint-Pierre-les-Églises.

Mais le 10 mai 1809 décéda Jean-René PENIN, ancien militaire, qui habitait également à la Rivière-aux-Chirets. Il était veuf de Magdeleine-Victoire Delauzon et son décès fut déclaré par ses deux beaux-frères Delauzon.

Le 27 juillet 1811 naît à la Rivière-aux-Chirets Jean-Adrien Penin, fils de Jean-Antoine et de Jeanne Augier de Moussac.

En 1812, le 29 juillet, naît Euphrasie-Honorine ; elle décède le 6 octobre 1813.

Un autre fils, Claude, Lieutenant au Régiment de Lanciers, est tué le 16 juin 1815 et enterré aux Eglises le 26 février 1816.

Jean-Antoine PENIN décède à la Rivière-aux-Chirets, le 1^{er} juillet 1843. Le décès est déclaré par son fils Jean-Adrien, 31 ans, et par Alexis Penin-Delamondière, 57 ans, son frère, domicilié au Blanc.

À son décès, la Rivière passe à M. BOUCQUET DUPIN du Ris. En 1855, au décès de ce dernier, par tirage au sort de la succession, la maison passe à sa fille Marie-Antoinette, mariée au Baron Charles-Joseph-Albert Duray de Bruignac.

Le 20 mai 1875, vente à Léontine MESMIN, veuve de Célestin GIRAUD.

En 1910, la succession va aux deux enfants Alphonse GIRAUD et Alphonsine Giraud, épouse de Clément FOURETIER.

Au décès d'Alphonse GIRAUD, la maison est vendue à M. TYMOWSKI, puis, en 1974, à M. NOIROT, actuel propriétaire.

Sources ; archives de la Vienne, Beauchet-Filleau. Actes notariés et Registre paroissiaux de Saint-Léger et des Églises.

LE CHARRAULT DE BOUSSEC

En 1300, il est fait mention du « Charreau » dans les actes de la Seigneurie de Dienné et Verrières.

Il faut attendre le XVI^e siècle pour retrouver des textes sur le Charraud. À cette date, mention est faite de la famille CHESSE.

Laurent CHESSE était Echevin de Poitiers, son fils Georges acquiert le 23 mars 1599 le fief d'Anzec à Jardres. Marié à Marie du JAU, son second fils, Emery, est sieur de la Mailleterie (à Marigny-Brizay) et du Charrault de Boussec.

- Emery CHESSE est juge sénéchal à Chauvigny, écuyer, puis juge magistrat au Présidial de Poitiers. Il céda sa charge en 1609 à Jacques Mayaud, sieur du Poiron et des Groges, frère de sa femme, Françoise Mayaud. Celle-ci se remaria ensuite à Laurent Richard, écuyer, seigneur de la Roche de Bran.

Emery mourut avant 1623 laissant quatre enfants dont l'aîné est :

- Gaspard CHESSE qui épousa vers 1630 Marguerite Dubreuil.
- Leur fils Jacques-Gaspard CHESSE est écuyer, seigneur du Charrault et de Charassé (Montamisé) par son mariage, le 31 mai 1650, avec Marguerite Gautier, fille de François, seigneur de Charassé.

En 1666, il eut procès avec le Chapitre de Saint-Pierre-de-Chauvigny pour des droits de dîme sur les terres du Charrault de Boussec (Arch. Vienne, G8.33).

Le 23 mai 1667, il est également condamné à payer au trésor 900 livres, plus 300 livres d'amendes pour des dégâts commis dans la forêt de Moulières dont il se prétendait usager. En 1670/72, autre procès avec Nicolas Filleau, écuyer, seigneur des Ageois (Pouzieux) au sujet de la terre du Charrault.

De son mariage, il eut six enfants. Sa sépulture se fit à Saint-Léger-de-Chauvigny le 7 décembre 1679.

- Son fils Jean-Jacques Gaspard est écuyer, seigneur du Charault et du Soulier. Il épousa avant 1682 Jeanne Chauvelin, car leur fils Jacques est baptisé le 7 juillet 1682 à Saint-Pierre-les-Églises, puis le 26 août 1683, une fille Marie-Isabelle et le 23 février 1692 Marie-Élisabeth que nous retrouverons ensuite. Lui aussi eut des procès avec Jean Payen, sieur de la Touche et en 1687 et 1690 avec Jean Vergnault pour des rentes sur le Charrault.

Il décède en mai 1705, sa sépulture se fait à Saint-Léger-de-Chauvigny.

- Son fils Jacques lui a peut-être succédé au Charrault, mais en 1711 Marie-Élisabeth, sa sœur, et dite, « dame du Charrault ». Elle épousa le 20 janvier 1711, en l'Eglise Saint-Léger, Jean FUMEE, chevalier, seigneur des Bordes et de Château-Fromage (Bignoux).

La famille Fumée était originaire d'Anjou et Jean est le petit-fils de Pierre, Maître d'Hôtel du Roi. Baptisé à Saint-Cybard de Poitiers, le 28 octobre 1681, il avait épousé en premières noces Ursule de La Rochefoucauld dont il eut deux filles mortes sans alliance. De son mariage avec Elisabeth Chessé, il eut trois enfants. Un premier fils, Honoré, est enterré à Saint-Léger le 9 août 1713.

Jean Fumée paraît être décédé entre septembre 1714 et avant le 7 mars 1716, car à cette date Marie-Élisabeth est dite « Veuve de Jean Fumée » dans un procès avec le Chapitre de Saint-Pierre de Chauvigny – « ayant la garde noble de leur enfant ». Ce procès avait commencé dès 1713 contre Joseph Pesquiau, fermier de la métairie du Charraud de Boussec pour une question de dîmes des laines et brebis. Il continue

encore en 1716 entre le Chapitre et Elisabeth de Chessé et la Veuve Pesquiau et Pesquiau fils, majeur. (Arch. Vienne, G8.26).

- Leur fils Antoine-Honoré Fumée, né le 18 septembre 1714, chevalier, seigneur du Charrault, épouse à Jardres, le 7 janvier 1734, Gabrielle-Marie-Elisabeth de Béchillon, fille de Jacques, sieur de Pressec (Jardres) et d'Elisabeth Cytois. Plusieurs enfants, dont Marie-François-Antoine Fumée, chevalier, seigneur du Charrault, baptisé à Saint-Hilaire de la Celle, à Poitiers, le 18 novembre 1744, marié le 23 août 1779 à Marie-Rose de Chatillon, fille de Charles de Chatillon seigneur du Riz-Chazerat (Journet), terre qu'elle apporte à son mari. Ils eurent trois enfants :

Cliché non disponible

Marie-Charles, décédé jeune ;

Marie-Honoré-Isidore, baptisé le 15 août 1783 et mort en Russie en 1812 ;

Jean-Baptiste, baptisé le 20 juillet 1784 à Saint-Pierre-les-Églises. Le parrain était Mgr. J.-B. de Chilleau, Evêque de Châlon-sur-Saône, représenté par Jean Desmarais, valet de chambre de Messire Jean-Baptiste-Honoré Fumée, chanoine, Grand-Aumônier de l'Eglise de Metz, et la marraine demoiselles Marie de Chastillon du RY (on trouve cette famille du RY au Charraud de Fleix).

Ce Jean-Baptiste, marié le 31 juillet 1820 près de Brive, à Justine d'Arnault de Brullys, mourut sans postérité. Quant à Marie-François-Antoine, Capitaine dans l'Armée royale, il émigra et servit dans l'Armée des Princes. De ce fait, ses biens furent saisis et vendus comme biens d'Emigrés.

Le Charraud de Boussec fut vendu le 2 Messidor an IV et racheté par Marie-Rose Chatillon, son épouse, ainsi que les Domaines-métairies de la porte Charrault, du Chêne et des Charbonnières à une vente du 12 Thermidor an IV.

Quant aux autres domaines la grande métairie de Boussec fut rachetée par Jean-Charles Brissonnet, notaire, à la vente du 24 Thermidor an IV, celle du Charrault par Jean-François Chambert et celle du Chêne-Vert par Antoine Bernage à la vente du 11 Prairial en V.

Le Charraud de Boussec resta donc dans la famille FUMEE, mais faute de postérité, après 1812, on retrouve Jacques de Bechillon, fils de Charles-Sylvain, seigneur de Pressec, qui épousa en septembre 1808, Clotilde de Mangin, fille de Joseph de Mangin et de Thérèse de Louzon, de Joumé (Leignes). De ce mariage est né Henri-François de BECHILLON, au Charraud de Boussec, le 26 décembre 1815. Il épousa Fanny-Richard de la Tour et mourut sans postérité en 1894.

Le Charraud fut alors légué par testament à Armand THEVENARD son neveu, fils de Clotilde Thévenard, née de Béchillon. Armand Thévenard épousa Jeanne Marcoul de Montmagné dont il eut une fille, Jeanne-Marie, née le 19 mars 1858. Celle-ci épousa le 24 octobre 1882 Joseph CAZALIS, fils de Stanislas Cazalis et de Fanny de Fenieux.

Leur fils Louis-Marie-Joseph CAZALIS, né le 20 novembre 1891, décéda le 25 décembre 1914 après avoir été grièvement blessé. Un autre fils, Jean-Xavier-Marie-Joseph CAZALIS, eut donc le Charraud de Boussec. Il épousa Ghislaine-Julie-Marie-Louise de Manet, fille du Vicomte Alexandre Ghislain de Manet, et décéda au Grand Logis de Chauvigny le 21 décembre 1919.

Leur fils aîné, Hubert, hérita du Charraud qu'il vendit à M. DUPAS, lequel le céda en 1971 à M.

ROUSSEL.

On suit ainsi, depuis la fin du XVI^e siècle jusqu'à nos jours, l'histoire d'un fief dont les bâtiments ont gardé tout le charme des vieux logis.

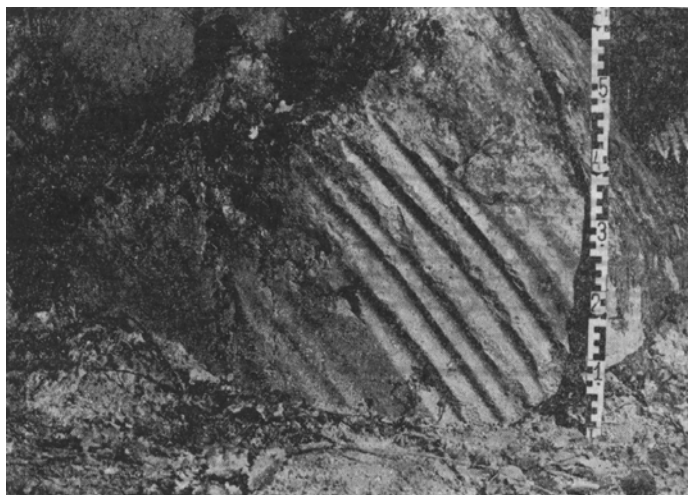
Sources ; Généalogie de Béchillon. Papiers de la famille Cazalis. Archives de la Vienne. Beauchet Filleau. Registres Paroissiaux.

Sam CAMUS

LE POLISSOIR DE BEAUREGARD À BONNES [Vienne]

Le Polissoir de Beauregard ¹ nous a été récemment signalé par M. René Antonin, ancien Directeur d'Ecole à Bonnes, que nous remercions bien sincèrement. Connu de quelques personnes des environs, il n'a jamais fait l'objet de publication.

Il est situé sur la rive droite de la Vienne, à 200 mètres environ à l'est de la ferme de Beauregard (carte I.G.N. au 1/25.000^e Chauvigny 3-4, coordonnées 179,7 - 469-1), à l'altitude de 110 mètres, dans un petit-bois dont le sol est jonché de blocs plus ou moins volumineux de calcaire silicifié de l'Argovien². C'est l'un d'eux, grossièrement cubique (75 x 90 x 95 cm) qui a été utilisé comme polissoir de haches au Néolithique, cette roche, d'une extrême dureté, étant particulièrement adaptée à cet usage. Il semble qu'il se trouvait placé à l'origine au sommet d'un tas d'éboulis et qu'il aurait été jeté à bas au cours d'une tentative de vol.



Les rainures, au nombre de dix, sont placées sur une face actuellement verticale et plongeant légèrement dans le sol, ce qui suffit à montrer que le polissoir n'est pas en place. Cinq rainures, longues de 50 cm environ, sont particulièrement profondes. Les cinq autres, disposées à la périphérie, sont moins marquées.

Il reste à souhaiter que des mesures très strictes soient prises pour que ce monument, seul de son espèce en Pays Chauvinois, soit efficacement protégé.

André CHOLLET.

¹ Il ne faut pas confondre ce monument avec le polissoir de Beauregard à Orches (Vienne) classé Monument historique depuis 1932.

² Nous remercions M. B. Bourgueil, du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, auteur du commentaire de la carte géologique de Chauvigny, qui nous a fait l'amitié de se rendre sur les lieux pour procéder à la détermination de cette roche.

LE QUADRILLE DE POUZIOUX

BANDE	FACE	N°	LE QUADRILLE DE POUZIOUX 4° FIG. <u>LA PASTOURELLE</u>
CASSETTE	FACE	N°	

met. ♩ = 112

M. BLANCHARD FLORENTIN
Origine POUZIOUX (CHAUVIGNY)

FORMATION

Les deux couples se font face, mais le couple A se tient en position de danse moderne et, dans le couple B, le garçon tient de sa main droite la main droite de sa cavalière à hauteur des épaules.

ÉVOLUTIONS

1. Mesures :

En pas marchés.

- B restant sur place, A fait:
 - 4 pas vers B,
 - 4 pas en reculant,
 - 4 pas vers B,
 - Le garçon s'arrête fait tourner sa cavalière sous son bras gauche et la lâche pour qu'elle se place (en 4 pas) à la gauche du garçon B auquel elle donne la main gauche.
- Les 4 danseurs font alors 4 pas dans le même sens ; le garçon B avançant avec les deux filles et le garçon A seul reculant.
 - 4 pas G.B. reculant et G.A. avançant,
 - 4 pas G.B. avançant et G.A. reculant.
 - 4 pas G.B. reculant et G.A. avançant.

Pendant les 4 derniers pas, G.B. tire sur les bras des deux cavalières en les faisant tourner sous ses bras sans leur lâcher les mains.

Les 4 danseurs se retrouvent alors en ronde se tenant par la main.

2. Mesures :

La ronde tourne dans le sens des aiguilles d'une montre en 18 pas sautés.
A la fin de la ronde, chaque couple rejoint la place qu'il avait au début de la figure.

3. Mesures :

En position de danse moderne, chaque couple exécute sur place 18 pas de patinette.
Reprendre 1 - 2 - 3, mais c'est le couple B qui commence.

BANDE	FACE	N°	LE QUADRILLE DE POUZIOUX 5° FIG. <u>LE GALOP</u>
CASSETTE	FACE	N°	

M. ~~XXXX~~ BLANCHARD FLORENTIN
Origine POUZIOUX (CHAUVIGNY)

FORMATION - POSITION

Les deux couples se font face en se tenant en position de danse moderne. Ils se tournent de 1/4 de tour vers la droite du garçon. Tous les couples forment alors un grand cercle, les garçons dos au centre.

ÉVOLUTIONS.

1. Huit mesures :

En 16 pas de galop latéral en tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, les couples de toutes les quadrettes font un tour complet de la salle de danse et doivent regagner leur place d'origine.

2. Huit mesures :

Tourner sur place en 16 pas de patinette.

FORMATION - POSITION

Comme les deux premières figures.
Déplacements en pas marchés.

BANDE		FACE	N°	LE QUADRILLE DE POUZIOUX 6° FIG. <u>LE PAS D'ÉTÉ</u>
CASSETTE		FACE	N°	

M. ~~MAN~~ BLANCHARD FLORENTIN

Origine POUZIOUX (CHAUVIGNY)

met.

The musical notation consists of four staves. The first staff is labeled 'Le pas d'été' and 'p = 128'. It contains a series of eighth and sixteenth notes, mostly beamed together, indicating a fast tempo. The second and third staves continue the melody with similar rhythmic patterns. The fourth staff concludes the piece with a double bar line and a final chord.

ÉVOLUTIONS

1. Onze mesures :

- Les deux couples avancent de 5 pas l'un vers l'autre.
- Les filles croisent en 5 pas pendant que les garçons restent sur place (ils peuvent marquer légèrement le pas).
- Les garçons se croisent en 6 pas, les filles restent sur place (elles peuvent marquer légèrement le pas).
Reprendre 1, mais à la fin du dernier croisé des garçons, les filles se croisent à nouveau pour venir trouver le cavalier opposé.

2. Huit mesures :

Chaque couple, en position de danse moderne, tourne sur place en 16 pas de patinette. À la fin, les garçons lâchent les filles qui vont rejoindre leur cavalier.

3. Huit mesures :

Sur place, 16 pas de patinette.
Reprendre 1 – 2 – 3.

LE « 13 DE MARS » A VILLENEUVE

LE « 13 DE MAR » A VILLENEUVE

Depuis très longtemps, une assemblée avait lieu à Villeneuve le 13 mars de chaque année qui s'appelait dans la région : « le 13 de mars ». Ensuite, elle eut lieu le dimanche le plus proche de cette date.

En mars 1974, lors d'un stage de recherches, M^{me} Pré, de Villeneuve, alors âgée de 82 ans, fut interrogée au sujet de cette assemblée.

QUESTION : Pourquoi le 13 de mars ?

- Dans le temps y avait eu une épidémie et pi l'avions dit : « Quand l'épidémie s'arrêtra, eh ben ! j'fra une assemblée » et pi a s'était arrêtée le 13 apparament.

QUESTION : C'était une épidémie de quoi ?

- Eh ben ! à Chauvigny, vous savez ben qu'y a la maladie. La lèpe que l'avaient eu. Ya longtemps.

Tous qué là qu'avions la lèpe y les passions l'aut' couté d'la rivière, à la maladie (o lé ça qu'o l'a été baptisé la Maladie) et pi là y s'soignons tous seuls.

D'après c'que yé vu dire...

Nous avons tenu à restituer les termes exacts de l'informatrice. Quant à l'information, il serait intéressant de savoir si elle repose sur une vérité historique. M^{me} Pré la tenait de la tradition orale.

Y a-t-il vraiment eu une épidémie de lèpre qui s'est terminée un 13 mars ? Est-ce une fable inventée par un historien fantaisiste ? La question reste posée...

Les Chantegrioux

Par ses recherches aux Archives Départementales, Christian Richard permet de confirmer la déclaration de M^{me} Pré. Dans une notice rédigée par M. Ardillaux le 19 avril 1860, il est dit :

Les maladies épidémiques et contagieuses étaient communes au Moyen Age. En 1435, la paroisse de Saint-Pierre-les-Églises fut désolée par une cruelle contagion. Pour conjurer le fléau, le clergé fit voeu de faire une procession annuelle au treize mars. Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours. Car le treize mars aucun habitant de la paroisse de Saint-Pierre-les-Églises ne se livre aux travaux de l'Agriculture. Tous au contraire s'empressent de remplir leurs devoirs religieux comme aux plus grandes fêtes et ceux du village d'Aillé, quoique appartenant à la paroisse de Notre-Dame, ne manquent pas ce jour-là d'assister à la cérémonie religieuse qui est célébrée à Saint-Pierre-les-Églises.

Le Tire-Sous

Un jeu de cartes joué autrefois dans la région d'Archigny

La règle de ce jeu a été recueillie, en mars 1979, auprès de M^{me} Chennebault, de Sainte-Radegonde, alors âgée de 80 ans.

Le tire-sous se jouait à quatre, cinq, six ou sept joueurs avec un jeu de trente-deux cartes ; ensuite des cartes était, dans l'ordre croissant : 7, 8, 9, 10, as, valet, dame et roi.

On misait une faible somme d'argent, par exemple 2 centimes chacun. Avant la partie, on fixait le montant de la mise et la somme remportée par chaque pli. Pour cinq joueurs misant chacun 2 centimes, on pouvait attribuer 5 centimes au premier pli, 3 au second et 2 au troisième.

On déterminait ensuite le nombre de cartes à donner à chacun, en réservant un talon. Selon le nombre de joueurs, on pouvait avoir en main trois ou quatre cartes. Quand les cartes étaient distribuées, on tournait la première qui indiquait l'atout.

Celui qui avait distribué commençait comme il voulait (en général par un roi ou une carte forte : de n'importe quelle couleur) ; il y avait obligation de répondre à la carte ou à défaut de couper ou, si l'on n'avait pas d'atout, on pouvait se débarrasser d'une carte faible valeur d'une autre couleur.

Le pli était remporté par celui qui avait mis la plus grosse carte ; la couleur demandée ou le plus gros atout. Il prenait alors 5 centimes, dans la mise et c'est lui qui commençait le second tour. Le vainqueur du deuxième tour prenait 3 centimes et commençait le troisième.

On arrêtait la partie quand il n'y avait plus d'argent dans la mise.

D'après M^{me} Chennebault, ce jeu se jouait quand elle était jeune, à la veillée, dans la région d'Archigny.

*Le groupe de Recherches des « Chantegrioux »,
Centre Culturel de Chauvigny*

LE MOULIN AUX DAMES CHAUVIGNY

Dans la Vallée de la Vienne, à la sortie nord de Chauvigny, le Moulin aux Dames est d'origine assez ancienne, puisque des documents le mentionnent depuis l'an 1215, date à laquelle le Sieur Johannès de MIREBELLO en fit don aux Dames de la Puye, de l'Ordre de Fontevrault. « Hoc autem factum in anno ab Incarnatione Domini millesimo ducentesimo quinto » et signé : Philippo Rege Anglorum Duce Normanorum - M. episcopo pictavorum.

En 1310, au Grand Gauthier, il est dit « Moulin aux Nonnayns ».

Le 11 février 1485, une déclaration est rendue « par Jean Cuisinier, meusnier des Moulins aux Dames et de toutes ses appartenances, au devoir de sept livres, un cens d'anguilles, deux chapons et douze deniers de cens et rente, fait et passé devant Morenson ».

Un « arrentement est fait dudit Moulin, appelé à présent le Moulin aux Dames, par frère Pierre Guesdon, au nom et comme procureur des dites Religieuses à Pierre Cuisinier, meusnier, paroissien de Bonnes, pour en payer par chacun an, sept livres de rente, un cens d'anguilles, deux chapons et douze deniers, le tout de cens et rente ; fait et passé à Chauvigny par devant Potreau, notaire, le 20 Mai 1466 ».

Au siècle suivant, une transaction est faite entre Perrine Guyé et les Dames de la Puye, touchant l'arrentement ci-dessus « par laquelle il appert que ladite Guyé est deschargée de la somme de sept livres pour les raisons alléguées en ladite transaction et seulement chargée de douze deniers et deux chapons de rente ; fait et passé à Chauvigny, le 15 juillet 1569 ».

Puis une déclaration « rendue par Messire Martial Humeau, sieur de la Thébaudière (la Thibaudière, de Tercé ?) à cause et pour raison dudit moulin aux Dames et ses appartenances, au devoir de deux chapons et douze deniers de cens et rente, payables à la Recette de la Puye par chacun an ; ladite déclaration reçue devant Charles et Montoys, Nottaires à Chauvigny, le 15 juillet 1634 ».

Le 2 May 1665, une sentence est rendue par le Sénéchal de Chauvigny « par laquelle le sieur Charlet a été condamné de reconnaître et payer auxdites Dames les ventes et honneurs à elles dues à cause et pour raison de la vendition dudit moulin aux Dames ».

En septembre 1716 apparaît le nom d'un Charles ROY, chapelier, paroisse de Saint-Léger à Chauvigny, pour arrérages de rentes envers le Chapitre de Saint-Pierre, sur une terre appelée « le Terroir du Moulin aux Dames » et qui devait se trouver à proximité.

En 1732, on trouve « une reconnaissance de la rente noble féodale et foncière de 25 livres, 25 anguilles, deux chapons et douze deniers, faite par messire Aymé Raseteau, sieur du Poirier Bouin, paroissien de Thuré et damoiselle Marie Gautier, veuve de feu Jean Giberthon, demeurant à Chauvigny. Ladite rente due auxdites Dames de la Puye par chacun an au jour St Michel ; passée devant Germonneau et Fradin, nottaires à Chauvigny le 27 May 1732 ».

En 1748, il est versé une rente de 25 Livres sur le Moulin aux Dames, due par Pierre Tribouillard, marchand à Chauvigny, à Silvie de Barathon, prieure, Catherine de Laage, sous-prieure, Judith de Moutiers, prieure antique, et Charlotte de la Bussiere, grenetière - Dames de la Puye.

Il est probable que le Moulin aux Dames a été ensuite vendu à Pierre de la Barre, chevalier seigneur

d'Artige, car le 21 Messidor An VI il est racheté par Roy et Ardillaux, comme Bien National, venant de l'émigré La Barre. Comme il s'agissait d'un moulin à deux roues, chacun d'eux en a pris sans doute la moitié.

Cliché non disponible

D'autant plus que par contrat du 19 Avril 1818, passé devant Maître Martin Voularnière, enregistré le 9 juin 1818 devant Maître Geoffroy, notaire à Poitiers, une partie de la propriété est vendue par ce Roy, marchand pelletier à Poitiers (et son épouse, née Catherine Dandineau), à François Eteve, demeurant à Chauvigny.

À la suite d'un différend ; un Plan a été dressé le 4 mars 1826 par Leblanc, Ingénieur de l'arrondissement du Nord, représentant le barrage, le moulin et ses servitudes à cette époque.

Le 14 octobre 1826, la partie restante appartenant encore à Roy, est vendue à Eteve ; acte enregistré le 8 janvier 1827 chez Maître Doré, notaire à Chauvigny.

Une note du 29 mai 1836, chez Brissonnet, notaire à Chauvigny, porte arrentement par M. et M^{me} Ardilleau avec les Eteve, de la moitié du Moulin des Dames, moyennant 500 francs de rente perpétuelle. À cette date, Ardilleau occupe donc la totalité du moulin, soit comme propriétaire, soit comme locataire.

Eteve fit de mauvaises affaires et, à son décès, il y a adjudication des biens au bénéfice des héritiers et pour cause de dettes laissées par le feu Eteve. L'adjudication est faite par M^e Doré, notaire à Chauvigny, en janvier 1843.

Un premier lot, comprenant « une maison neuve à droite de la route de Chauvigny à Châtellerault (2 chambres basses, 2 chambres hautes, servitudes, cour), terre, vigne, labour et rocher derrière la maison et en côté, joignant du couchant à la maison du meunier, un morceau de terre séparé par la route (1 hectare environ, le terrain étant sur la commune de Chauvigny et la maison sur Saint-Martial) » a été adjugée à M. François PENOT, demeurant à Chauvigny, pour 7.225 francs.

Le sol de la maison et la terre y attenante, avaient été acquis par François Eteve et Marie Jouet, son épouse, de Pierre Roy ; marchand pelletier à Poitiers et Catherine Dandineau son épouse, ainsi qu'il résulte d'un Contrat passé le 19 avril 1818 devant Maître Voularnière, notaire à Chauvigny. Le terrain a été acquis des époux Roy, pour partie, et d'Alexis Penin, habitant Le Blanc, pour l'autre, en octobre 1826 ;

Les deuxième et troisième lots vont au sieur Ardilleau pour 17.300 francs.

Une note annexe dit ceci : « La maison occupée par M. Robin, comprise dans le lot d'Ambroise Penot a été acquise par feu le Père Penot, de François Soreau père, propriétaire, à Chauvigny, suivant acte passé devant Maître Faulcon, notaire, du 4 novembre 1849. L'expédition de cet acte est entre les mains d'Ambroise. Le prix porté sur l'acte est de 8.000 francs. Cette maison a été construite par le vendeur Soreau auquel elle a coûté au moins 20.000 francs ».

En 1864 est construite l'actuelle habitation du Moulin des Dames par Benjamin PENOT, marchand de fer à Fontenay.

Il est probable qu'Ardilleau a vendu sa part du Moulin ; car, le 12 octobre 1872, il existe un acte sur papier timbré entre « Marcel PENOT, Ingénieur des Mines ; propriétaire au Moulin des Dames et Jules Grosset, propriétaire à Vellèches qui ont exposé ce qui suit : Monsieur Penot a acheté de Monsieur et Madame Faulcon la moitié indivise leur appartenant avec Monsieur Vantelou, propriétaires de l'autre

moitié de l'Usine du Moulin aux Dames, avec toutes les dépendances, dont Monsieur Grosset était locataire. »

Dans un autre acte, sous signatures privées, du 25 janvier 1873, il est dit : « Monsieur PENOT a acheté de Monsieur et Madame Vanteloux, Mademoiselle Faulcon, le Moulin des Dames par contrat au rapport de Maître Grosset, notaire à Chauvigny le 19 janvier 1873 ».

Cet acte privé comporte la résiliation du bail de M. Jules Grosset, de Vellèches.

Depuis cette date, la totalité des bâtiments et terres du Moulin des Dames est donc à Marcel PENOT.

De son mariage avec Léonie Boissier, Marcel Penot eut trois enfants dont Marguerite, qui épousa Paul TROUVÉ, fils d'Alphonse Trouvé, Avocat, Conseiller général de la Vienne. Marguerite Penot apporta ainsi le Moulin des Dames à la famille Trouvé. Le propriétaire actuel est leur fils, M. Louis TROUVÉ.

De l'ancien moulin à deux roues, il ne reste malheureusement aucun vestige.

S. CAMUS.

TERCÉ

Avant 1789, Tercé faisait partie de l'archiprêtré de Mortemer, de la sénéchaussée et de l'élection de Poitiers. La basse et moyenne justice relevaient en partie de mortemer et en partie de la Foucaudière, la haute justice relevait entièrement de Mortemer. La cure était à la nomination du chapitre de Mortemer

Il semblerait qu'un terme latin soit à l'origine de mot « Tercé ». En effet, une archive de l'abbaye de Nouaillé, du 20 juin 815, parle d'une « villa Teciaco ». Étymologiquement, dans l'environnement de cette abbaye, seul « Tercé » correspond à ce terme. En 1087, « d'arsiaco » est mentionné (totam terram d'arsiaco), dans un titre du chapitre de Mortemer (Montierneuf), à propos de terres sur la paroisse de Tercé, à la Bertinière. En 1202, nous trouvons, « Tercec ou Tercech » ; en 1300, Terzec ; en 1383, Tersec. La consonance « ec » est typique du vieux Français, en Poitou. En général, elle est devenue « é ». En effet, après Tersay en 1420, nous trouvons Tercé en 1479. Notons que, vers 1650, un curé de Tercé écrivait encore « Tersay ».

L'église actuelle abrite encore un couvercle de sarcophage du XIII^e siècle, de forme pyramidale, montrant, sur un côté, une lance, et sur l'autre, une épée. D'autre part, deux chapiteaux romans ont été trouvés aux abords immédiats de l'église, pouvant l'existence d'une église romane, antérieurement à celle existant aujourd'hui.

La paroisse de Tercé était divisée en plusieurs seigneuries et fiefs.

NORMANDOU ET SES ARRIÈRES-FIEFS

La première seigneurie de Tercé était celle de Normandou. Normandou se présente actuellement en un bâtiment du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e siècle, ayant une tour à escalier à vis, accolée à la façade sud. En prolongement de ce bâtiment, à l'est, se trouve un bâtiment antérieur, du XV^e ou du début du XVI^e, présentant sur sa façade nord de belles fenêtres à meneaux. La toiture de ce dernier bâtiment a été abaissée à une date ultérieure, car la partie supérieure des fenêtres arrive sous le toit, ce qui est anormal est inesthétique.

Un acte de 1260 fait mention de « Normandos ». Normandou a appartenu de tout temps aux Barons de Mortemer et ces derniers étaient souvent mentionnés comme « Barons de Normandou ». A part une courte période dans le XVIII^e, ce fief n'a jamais eu de seigneurs indépendants. En 1326 est mentionné Guy SENECHAL, seigneur de Mortemer, dans un traité dans lequel est mentionné Normandou. Ensuite vient Jean Harpedanne, chevalier anglais, qui dès 1318 était marié à la fille de Guy Sénéchal. Ces derniers eurent pour héritière une Sybille de Saint-Martin qui épousa Guillaume TAVEAU, auquel elle apporta la terre et baronnie de Mortemer et Normandou.

Guillaume Taveau fut sept fois maire de Poitiers, entre 1388 et 1413. Il rendit aveu de Normandou en 1417, au Dauphin de France, comte de Poitou, Jean, duc de Berry. La terre de normandou n'a, dès lors, jamais quitté la famille Taveau. Après Guillaume, nous avons son fils Geoffroy, puis Georges, puis Leonnet et Mathurin, puis François, puis Jean, puis Pierre (que nous retrouverons plus loin), puis Gaspard et enfin François.

Pendant un certain temps au XVIII^e siècle, les barons de Mortemer n'ont pas eu la seigneurie de Normandou en seigneurie directe. En effet, François Taveau, le dernier mentionné ci-dessus, marié le 8 février 1672 à Marie de la Breuil, eut deux fils :

- Jean, qui devint seigneur, Baron de Mortemer,
- François, qui devint seigneur de Normandou et épousa Catherine de Brettes.

Cette dernière fut inhumée dans l'église de Tercé le 17 juillet 1727.

Une fille de Jean épousa, Antoine de la Haye Montbault, qui devint baron de Mortemer, par suite de l'extinction de la branche des Taveau de Mortemer et il devint seigneur de Normandou par suite également de l'extinction de la branche des Taveau de Normandou.

Le 28 Frimaire an III, Alexis de la Haye vend à Jacques Augron la propriété et terre de Mortemer et Normandou contre la somme de 50.000 livres. En 1869, le baron de Soubeyran fait l'acquisition de Normandou.

Les arrières-fiefs :

De cette châellenie dépendaient, dans la paroisse de Tercé, deux fiefs : la Nivardière et la Choltièrre.

- Le 12 décembre 1505, un aveu de la Nivardière est rendu à Léonnet et Mathurin Taveau par Mery Gouhault, veuf de Simone Brun, sa femme et héritière de feu Jehan Brun.

- Un aveu est rendu de la Choltièrre par Mathurin Prignault le 15 septembre 1479, puis un autre par André Prault le 9 juin 1550. La Choltièrre est ensuite devenue la propriété des Carmes de Poitiers, couvent d'hommes. Elle fut ensuite vendue en bien national, en 1791, à son fermier, Maître Antoine Bertrand, premier maire de la commune de Tercé. De ce fief, il ne reste aucun bâtiment antérieur à la Révolution. À la Nivardière, il reste une magnifique bâtisse du XVIII^e siècle, en cours de restauration actuellement.

Deux autres fiefs relevaient de Normandou : il s'agit de La Rue, sur la paroisse de Jardres et de La Roche, sur la paroisse de La Chapelle-Mortemer.

LES AUTRES FIEFS DE LA PAROISSE DE TERCÉ :

La Thibaudière, Marigny, la Ferrandière.

Ces trois fiefs constituaient la deuxième partie de la subdivision féodale de Tercé. Ils relevaient tous de la seigneurie de La Foucaudière, près du bourg de La Chapelle-Mortemer : dont il ne reste aujourd'hui que des pans de mur. Cette seigneurie avait le droit de basse et moyenne justice et relevait du Roi par l'intermédiaire de la Tour Maubergeon. Ces trois fiefs ont eu des fortunes diverses quant à la survivance de leurs vestiges. La Ferrandière ne possède plus qu'une splendide fenêtre à meneaux du XV^e siècle. Marigny est plus riche car il conserve plusieurs portes et fenêtres du XVI^e et deux cheminées qui semblent du XVI^e, sans parler d'une cave voûtée très intéressante. La Thibaudière est le fief qui a conservé le plus de vestiges. En premier, un petit bâtiment qui accuse la fin du XVI^e ; plus à l'est et topographiquement plus en hauteur, se trouve une belle bâtisse de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e, à laquelle se trouvent accolés les restes d'un logis du XV^e dont il ne reste qu'une fenêtre. Un porche et sa porte piétonne, datés de 1702, sont encore solides. La façade principale de la bâtisse regarde le levant. Sa cour, possède, dans le coin nord-est, un four à pain contemporain du porche, et dans l'angle sud-est, se trouve une fuye (ou colombier), hélas ! fort branlante. La partie basse de ce colombier du XVII^e possède des défenses destinées à des arquebuses. Par ailleurs, sur le côté ouest de la grande bâtisse, se trouve accolée une belle tour carrée qui abrite un escalier à vis, ce dernier étant encore en bon état.

Ces trois fiefs ont chacun une histoire qui, parfois, se recoupe.

La Ferrandière et la Thibaudière sont mentionnées dès 1405 dans un aveu que rendit au Roi Johanne de Javersay, veuve de Guillaume Gervain, seigneur de la Foucaudière. Ces deux fiefs étaient

tenus roturièrement ; le premier par Pierre et Symon Ferrand (d'où peut être le nom de la « ferrandière » c'est-à-dire maison des Ferrand), et le deuxième tenu par Guillaume Guyonnet. Ces fiefs restent dans la famille Gervain pendant 150 ans encore, jusqu'à ce que Marie Gervain épouse Pierre Boynet, écuyer, seigneur de la Frémaudière et qui devint, par cette alliance, seigneur de la Foucaudière en 1562. Vers cette date, Louis de la Barde, sieur de la Thibaudière, est mentionné. À ce moment, ces deux fiefs sont réparés.

Par acte du 22 septembre 1595, messire Chabot est dit héritier de messire Jacques de la Barde, sieur de la Thibaudière. Le 21 novembre 1604, la famille Chabot vend la Thibaudière à Yves Rogier, écuyer, sieur de Lavau Martin Lavoux et la Tour Chabot. Ensuite, Renée Rogier vend la Thibaudière le 20 mars 1642 à Guillaume Mercier.

Parallèlement à ces événements, un Jean Rogier, seigneur de **Marigny**, est maire de Poitiers en 1527 et meurt échevin en 1554. Ensuite, Guillaume Rogier est seigneur de Marigny, il est échevin de Poitiers lors de sa mort en 1574. Puis Pierre Rogier, écuyer, seigneur de Marigny, est nommé dans une sentence le 28 avril 1623. Sa sœur ou sa fille Renée Rogier, la même que ci-dessus pour la Thibaudière, vend Marigny également le 20 mars 1642, par le même acte que pour la Thibaudière, dans lequel il est dit « Village et Castel de Marigny » à Guillaume Mercier.

On trouve ce dernier dans les registres paroissiaux de Tercé, à partir de 1650, tantôt sous le titre de Sieur de Marigny. Il y eut des procédures de 1665 à 1668, aux assises de la Foucaudière, contre Guillaume Mercier, qui décède en 1666, puis contre son fils Gabriel, fils aîné, qui devient seigneur de Marigny et de la Thibaudière. Il fut gendarme à la garde du Roi et décéda en 1699 ayant eu de Marie de Vérines, vers 1685, Louis Mercier. Ce dernier gendarme du Roi, écuyer, seigneur de Marigny, épousa en 1724 Marie Gazeau. Leur fils Joseph, né en 1725, chevalier, seigneur de Marigny, suivit la même carrière que son père et ses aïeux, et eût Louis Charles, né vers 1750, chevalier, mais mort jeune et sans postérité.

Revenons à la Thibaudière. Le 8 février 1700, après cinq ans de procédures, à la Foucaudière, contre Gabriel Mercier, la Thibaudière est saisie et adjugée par décret à René Harcouet, écuyer, seigneur de Saint-Vincent, et Dame Marie Amélie Rogier, son épouse. Le 4 janvier 1702, ces derniers vendent la Thibaudière à Jacques Royer, curé de Bonnes. En 1714, la Thibaudière est acquise par Messire Claude Richard, sieur des Grois. Ensuite, viens l'Abbé André Richard, écuyer, sieur des Grois, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, qui la possède à partir de 1748. Un acte notarié du 5 mars 1760 montre qu'il est également devenu propriétaire de Marigny, car cet acte mentionne : « l'ancien Château et Forteresse du Marilly, vulgairement Marigny ».

Le 30 mars 1767, par adjudication de la sénéchaussée de Poitiers M^{me} Constant, née Giraud, acquiert la Thibaudière, Marigny, etc... En 1812, sa sœur, M^{me} Tudert, née Giraud, hérite des domaines (cinq métairies en tout sur Tercé). Ses descendants la possèdent jusqu'en 1873, année où le Baron de Soubeyran, propriétaire de Mortemer et de Normandou, acquiert la Thibaudière. Ce dernier fait construire un four à chaux près de la Thibaudière. C'est également lui qui fait ouvrir la carrière de Normandou vers 1865.

Retrouvons maintenant la Ferrandière, en la personne de Pierre Boynet, seigneur de la Foucaudière. Son fils Etienne, chevalier, donne le fief de la Ferrandière à René Bocquet, écuyer, et Louise Barachin, son épouse, lesquels lui donnent en remerciements le 25 mai 1583. Ensuite viens François Girard, écuyer et Lucrèce Barbe, son épouse. Sa fille, Esther Girard, épousa en 1638 Pierre Taveau, chevalier, seigneur baron de Mortemer et seigneur de Normandou, François Girard rend aveu de la Ferrandière en 1611 et en 1645. Pierre Taveau, lui, ne sera pas seigneur de la Ferrandière, car il est mort avant son beau-père. François Girard est inhumé dans l'église de Tercé en 1653. Son gendre, Pierre Taveau, eût d'un premier mariage Gaspard Taveau, qui devint Baron de Mortemer et seigneur de Normandou ; son deuxième mariage avec Esther Girard donna Pierre, héritier de la Ferrandière et divers

autres fiefs dont Vaucour (de Leignes), l'Age Courbe (de Lathus). Après la mort de sa mère, Esther Girard, inhumée dans l'église de Tercé le 16 octobre 1692, Pierre II Taveau rend aveu de la Ferrandière le 6 février 1698. Il avait épousé, le 4 février 1682, Marie Anne Buignon, qui fut inhumée également dans l'église de Tercé le 13 mars 1706. Leur fils François Taveau, né le 13 janvier 1683, seigneur de Vaucour, la Ferrandière, l'Age Courbe, rend aveu à la Ferrandière le 20 août 1726.

Ensuite vint Gaspard François Taveau, surnommé « M. de la Ferrandière » dans les rôles des tailles de Tercé en 1769. Il porte même ce surnom sur le rôle des tailles de Lathus vers 1760. Marié le 19 mars 1749, ses deux fils aînés sont morts en émigration pendant la Révolution. Son troisième fils, Jacques, surnommé également « M. de la Ferrandière », hérite de la Ferrandière. Après lui, ce sont des propriétaires particuliers de la commune qui possèdent le domaine.

Ce tour d'horizon de l'histoire d'une modeste petite commune, pour ne pas être trop long, laisse obligatoirement des détails de côté : par exemple, l'existence d'une tuilerie vers 1684 à la Thibaudière ou d'une auberge à la Maisonneuve au cours du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Au XVIII^e, on voit s'estomper la noblesse au profit d'une petite bourgeoisie qui se recrute parmi les professions que l'on pourrait qualifier de « supérieures » à cette époque : fermiers, régisseurs, chirurgiens, aubergistes, maréchaux-ferrants... Ensuite, dès les premières années du XIX^e, on assiste à une véritable explosion des professions artisanales : maçons, charpentiers...

SOURCES :

- Archives départementales de la Vienne.
- Louis Rédet : « Dictionnaire Topographique de la Vienne ».
- Beauchet-Filleau: « Les anciennes familles du Poitou ».

Christian RICHARD.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1977 - 1978

Fouilles archéologiques fructueuses, recherches historiques et folkloriques, publications ; aménagements, fonctionnement et gestion du Musée : autant de travaux réalisés cette année encore par la Société Archéologique pour une meilleure information sur les richesses du patrimoine culturel local. Cette oeuvre d'ensemble aux résultats incontestables particulièrement utiles, d'une part, pour la connaissance du passé de la région chauvinoise et, d'autre part, pour une diffusion plus large de cette connaissance enrichissante pour tous ceux qui s'intéressent à la Société, à l'histoire et aux réalisations qui nous ont précédés.

Correspondance et relations publiques :

- Maintien et poursuite des rapports avec les organismes officiels, les Associations locales et les Société Culturelles, assurant des contacts et des échanges permanents.

Lettres reçues :

- Informations bi-mensuelles du Ministère de la Culture et de l'environnement ;
- De la Préfecture : compte-rendu de la séance de travail sur les richesses naturelles ;
- Répertoire des Sociétés d'Amis des Musées.
- Envoi de la convention du Musée avec la Ville à l'Inspecteur Général des Musées de France à Paris.

Réunions et Expositions :

- Comptes-rendus du Président au cours des séances mensuelles.
- Réunion de la Commission Régionale d'Inventaire.
- Inauguration de l'Exposition : « Le Roi, la Sculpture et la Mort » à l'hôtel de Rochefort à Poitiers.
- Exposition au château d'Harcourt.
- Visite à Chassenon avec M. NICOLINI.

Correspondance avec des particuliers :

- Deux lettres de M. GARAUD, magistrat, des « Amis du vieux Bressuire », sur une étude des voies Romaines près de son château du Puy-Gervin, à Queaux.
- Lettre de M. PICARD traitant du « Saint au Maillet » de Salles-en-Toulon.
- Lettre de M. Pierre NAUDIN demandant des renseignements sur Chauvigny en 1345 pour son futur Roman « Les Lions Diffamés ». M. SAILHAN lui a fourni des informations concernant Chauvigny et M. CAMUS concernant Morthemmer.
- Lettre de M. Louis CORNILLE parlant de la borne milliaire de St-Pierre-les-Églises.
- Lettre de Michel de LA TORRE en vue de l'élaboration d'un « Guide de l'Art de la Nature » en collaboration avec les éditions Berger Levrault et la Bibliothèque Nationale de Paris.

Bibliothèque et publications reçues :

- Compte-rendu de M. Max AUBRUN ;
- Parution du n° 16 du « Pays Chauvinois » dont la diffusion est en cours.

Recherches et fouilles :

- Plus actives que jamais.
- Compte rendu de Christian RICHARD.

Séances mensuelles :

- Régulièrement tenues, elles ont été illustrées et complétées par des projections de diapositives, des présentations de photographies et de plans ainsi que des objets découverts au cours des fouilles.

Communications, exposés, lectures de MM. :

- Jacques DUGUET sur son article traitant de la bataille de 507.
- Pierre BOULENGER : étude socioprofessionnelle sur les électeurs en 1795-96.
- Pierre SAILHAN : essai de classification des archères et canonnières avec présentations des croquis des formes et de coupes horizontales.
- Christian RICHARD sur :
 - La cloche de l'église de Jardres, 1539 ;
 - Le moulin de la Ronde, moulin banal de la tour de Jardres ;
 - Puyrigon (Saint-Julien-l'Ars), village construit sur des vestiges gallo-romains ;
 - Les fourches patibulaires (gibets) à Chauvigny.
- Christian BARBIER :
 - Étude sur l'église de la Ville Haute (chœur) et présentation d'un plan par lui établi.
 - Communication au sujet des objets représentés sur le mortier du Musée et sur un chapiteau de l'église Saint-Pierre (façade ouest).
 - Lecture d'une note manuscrite de l'Abbé FAURY, curé de Saint-Pierre (registres paroissiaux).
- M. CHOLLET : sur la découverte de Loubressac (une vierge assise en pierre calcaire, l'Enfant Jésus sur les genoux, dans la chapelle Saint-Sylvain).
 - La pierre de Saint-Sirot au Theil de Sillars.
 - Le blason sculpté découvert dans l'étang de Lussac après vidange.
- Jean Marie CLEMENT : avec M. CHARLES (les Granges) et M. SIROT (Saint-Martin) : présentation d'une figurine en terre cuite.
- Sam CAMUS : lecture sur la fontaine de saint Bonifait à la Puye, ses origines, ses légendes.
- Pierre GUERIN : présentation du manuscrit de la « Chronique de Chauvigny » qu'il avait enfin réussi à se procurer au prix de maints contacts et déplacements.

Recherches diverses :

- Dans les registres paroissiaux :
 - De Civaux (seulement après 1733) : le Gué de Charraud dans la juridiction de la baronnie de Morthemer.
 - De Sillars : la famille Savatte.
 - Discussion au sujet du polissoir de Bonnes.

Manifestations extérieures :

- Dîner du 26 novembre 1977 au Restaurant «La Cascade ». Bonne participation.
- Visite des Fouilles de Mazamas à Saint-Léomer et de Bourg-Archambault ; le 16 avril 1978.
- Excursion annuelle en Charente le 7 mai 1978. Le compte-rendu en sera exposé.
- Visite des Fouilles de M. CHOLLET à Goux le 16 septembre 1978.

MUSÉE.**Activités :**

- Accroissement sensible de la fréquentation du Musée pendant la saison d'hiver. Activité excellente durant la période des vacances où la garde a été assurée par M^{mes} FOUCHER et MODESTE.
- Ouverture tous les après-midi en juin et septembre et toute la journée en juillet août.
- Toujours de nombreux groupes et signalons une visiteuse acadienne venue au Musée pour s'informer auprès de M^{me} COUDERC, du textile et du parler régional ;

Travaux et aménagements, achats :

- Réaménagement et complément des collections dans la Salle des Chevaliers, notamment en ce qui concerne les objets trouvés dans les fouilles gauloises et gallo-romaines.
- Présentation sur mannequin d'un costume traditionnel, mais révolu, de première communiant.
- Achat de cartes postales anciennes de Chauvigny.

Dons :

- De vieux papiers, des monnaies, des outils anciens, deux montres, trois ombrelles (dont deux artistement brodées) et des bonnets pour tous les âges, depuis ceux des bébés, en passant par la charlotte brodée de la petite fille jusqu'au bonnet plat ou monté de la dame. La Société Archéologique est sensible à ces marques d'intérêt et de sympathie pour son Musée et remercie les généreux donateurs.

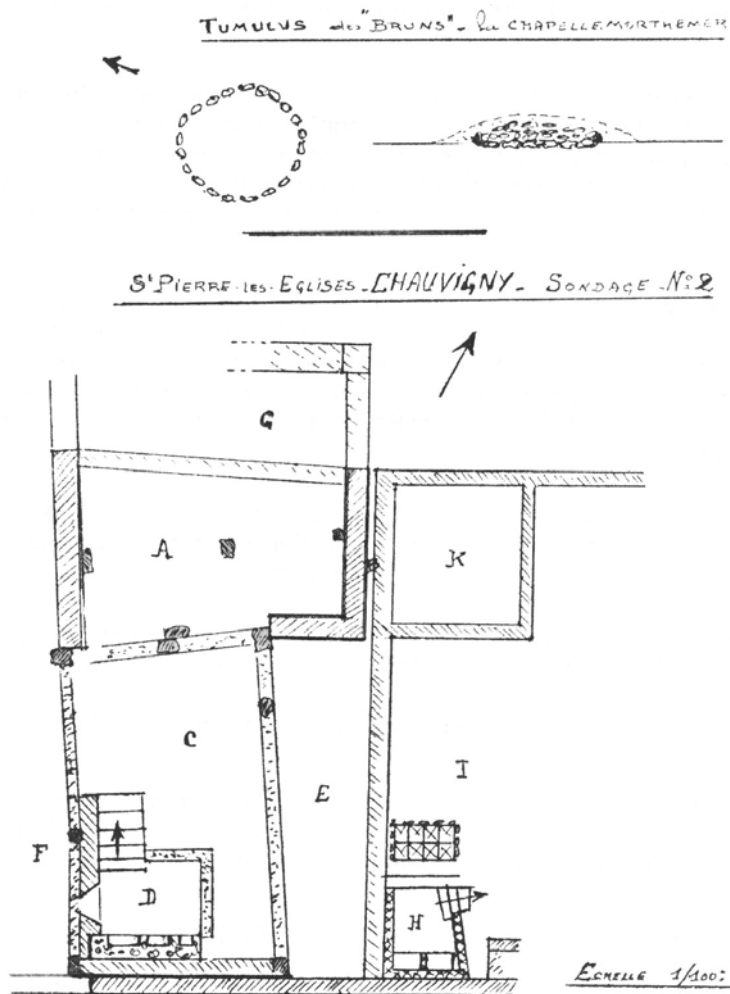
Micheline ROSIER

Les Fouilles et Recherches de la Société Archéologique en 1977-78

Deux sites ont été explorés par le Groupe d'Archéologie.

I. Un **TUMULUS** de la Tène, à la limite des communes de Valdivienne et de La Chapelle-Morthemer. Voulant faire disparaître un chiron dans un champ, un agriculteur des Bruns a eu la surprise de découvrir un bracelet en bronze et une épée en fer. Alerté, le Groupe de Fouilles a prospecté le site. Il s'agit d'une tombe de fin Hallstatt ou début de La Tène, premier âge du fer.

Ce tumulus, très légèrement elliptique, mesure 12 m. sur 12,35 m. et son extérieur est soigneusement délimité par des grosses pierres de 0,20 à 0,30 m. de hauteur. Il est formé d'un entassement de pierres de toutes dimensions d'une hauteur de 60 centimètres en son centre. Un semblant de sol est formé de pierres très irrégulières posées à même la terre argilo-siliceuse. C'est sur ce sol qu'a dû être déposé le corps à enterrer et où se sont trouvés les objets récoltés ainsi que les débris d'un squelette, en très mauvais état de conservation. En effet, le tumulus devait à l'origine être recouvert d'une couche de terre assez importante.



Des arbres y avaient poussé. Ils furent abattus, il y a un certain nombre d'années et la terre déjà dérasée pour amoindrir la butte. De ce fait, Il ne restait qu'à peine 20 centimètres de terre qui, favorisant l'infiltration des eaux de pluie, a certainement amené une décomposition rapide des os.

À proximité du squelette, un entassement de cendres contenait des fragments de poteries, dont certaines à l'hématite.

Outre l'épée et le bracelet en bronze, la tombe a livré jusqu'à présent une grande aiguille en bronze de 23 centimètres, une pointe de flèche en bronze également, une pointe en silex.

Cette découverte a une certaine importance du fait de la rareté des tumuli de l'âge du fer dans l'Ouest de la France.

II. Site GALLO-ROMAIN des Églises. Ce site a retenu tous nos efforts de janvier à juin, à proximité de la Voie Romaine.

Une partie, proche de la route de Saint-Martin avait été prospectée en 1970 et avait donné des résultats très intéressants. Des restes de bâtiments, comportant une cave avec très beau soupirail, pouvaient laisser supposer une occupation plus étendue dans cet endroit. Grâce à l'amabilité de M. Vivien, nous avons pu fouiller environ 250 m² en dessous du site précédent, mettant à jour les vestiges de deux autres maisons romaines, chacune d'elles ayant une cave. Nous pensons donc être en présence d'un petit village, peut-être gîte d'étape à une vingtaine de kilomètres, soit environ 10 lieues gauloises de l'antique Poitiers, « LEMONUM ».

Si deux bâtiments sont bien délimités, il n'y a pas unité de construction. L'étude de la stratigraphie montre qu'il y a eu au moins deux incendies avec étalement des débris et reconstructions partielles, souvent sur une couche de débris de poteries. Quelques-uns des murs mis à jour sont d'une belle construction ; par contre, d'autres, nettement postérieurs, sont quelconques et souvent renforcés par de gros blocs pris dans la maçonnerie.

Les deux caves mises à jour présentent de l'intérêt par leur construction différente et les objets, malheureusement brisés, qu'elles contenaient. Chacune avait un escalier de descente, assez fruste. L'une possédait encore les vestiges d'un soupirail ouvrant vers l'ouest, construite en pierres, non appareillées sur l'extérieur, directement contre la terre, son sol était fait en partie de tuiles à rebord et il y avait trois niches, côté sud, dans l'épaisseur du mur.

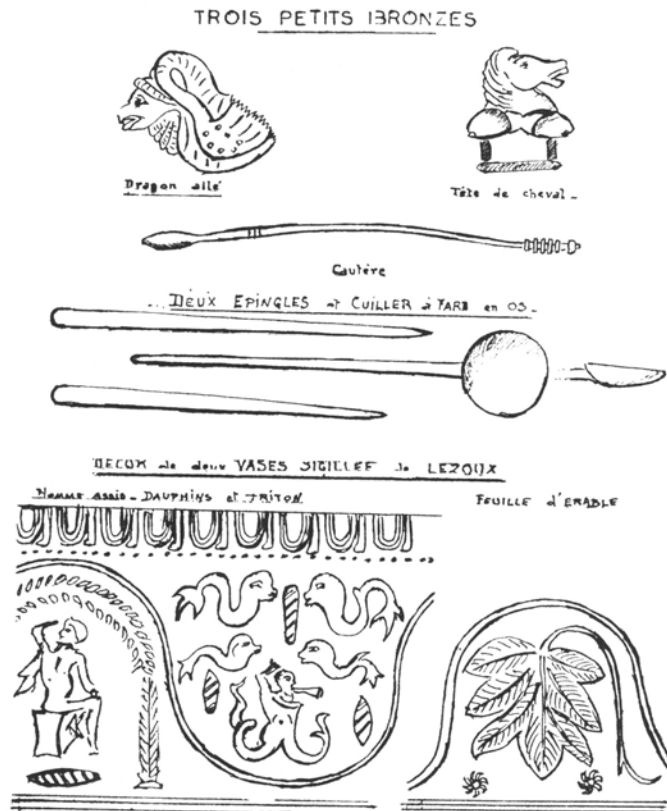
La seconde cave avait ses murs construits en tuiles à rebord, mises à plat et prises au mortier. Le sol, par contre, était fait d'un mortier assez résistant. Deux niches existaient dans le mur sud et une dans le mur ouest.

L'ensemble de ces murs était adossé à un mur sud construit probablement pour retenir les terres de la colline, particulièrement sableuses.

Les deux maisons étaient séparées par une petite, cour de moins de deux mètres de large.

La stratigraphie des différentes couches et les objets trouvés, en particulier les monnaies et les tessons de poteries sigillées, ainsi, que les estampilles de potiers, montrent qu'il y a eu au moins deux incendies : l'un probablement dans la seconde moitié du I^{er} siècle, l'autre à la fin du second ou au début du III^e siècle.

Ont été trouvées des monnaies de TIBERE, (14.37), Claude (41.54), Néron (54.68), puis Trajan (98.117), Hadrien (117.138). Marc Aurèle (161.180) et une monnaie gauloise de la peuplade des Segusiaves habitant à Feur au sud de Roanne.



En concordance, on trouve des estampilles de potiers de la Graufesenque du I^{er} siècle : Regenus (40.70) et Perrus (40.95). Puis des potiers de Lezoux du II^e siècle, sous de la seconde moitié de ce siècle : Osbimanus et Divixtus (140.190), Advocisus (160.190), Paternus (160.210) et Genitoris.

Nous pourrions donc trouver un premier incendie entre Néron et Trajan, le second incendie se situant au début du III^e siècle.

Ont été trouvés, en outre, quelques petits bronzes : un cautère, une tête de dragon ailé, une tête de cheval avec deux glands, une partie de broche, une fibule à décor queue de paon malheureusement écrasée, puis deux clefs en fer, une pelle à fard avec deux épingles à cheveux en os, un haut de chenet en terre cuite représentant une tête de cheval, une partie de mortier en lave, des poteries sigillées à décors : scène de chasse, feuilles d'érable, dauphins et tritons, etc..., ainsi que des poids de tisserands.

Une très grande quantité de tessons de poteries, tant sigillées que communes (noires, grises, marron, etc..) a été recueillie et fait l'objet de classement et d'essais de reconstitution. C'est un travail assez long dont le résultat ira enrichir les collections du musée de Chauvigny déjà substantielles pour cette période gallo-romaine.

Un nouveau chantier est ouvert à proximité donnant deux nouveaux bâtiments, ce qui étend le site connu aux Églises sur une centaine de mètres. Nous espérons que les mois qui viennent apporteront de nouvelles données sur cette occupation gallo-romaine et que d'autres trouvailles viendront enrichir les collections du Musée de Chauvigny.

LA PROMENADE DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE **du Dimanche 7 Mai 1978**

Partis à l'heure exacte après la traditionnelle photo, le car nous emmena d'une traite en Charente à l'Abbatiale de Saint-Amant-de-Boixe. Au VII^e siècle, Amant, ermite, se retira dans la forêt de Boixe et son tombeau fut à l'origine d'une Abbaye, transférée en l'an 990 à l'emplacement actuel. L'Église fut consacrée solennellement en novembre 1170. La Guerre de Cent Ans et les Guerres de Religion y firent quelques dégâts. De l'Église du XII^e, nous avons pu admirer la nef, le transept à absidioles avec des restes de fresques. Le chœur à chevet plat a été refait au XV^e et est nettement dévié par rapport à l'axe de la nef. À l'extérieur, il y a de très intéressantes sculptures et la porte principale est en bois sculptés au XVI^e. Du cloître et des bâtiments abbatiaux, il reste peu de choses.

Un saut de quelques kilomètres et nous voici devant le Château féodal de MONTIGNAC. Construit par le Comte Vulgrin II Taillefer dans la première moitié du XII^e siècle, il en reste encore un important Donjon sur une vaste terrasse, soutenue par un mur en gros appareil. À l'entrée et en bas de cette terrasse, un beau portail en arc brisé, flanqué de tours rondes découronnées avec passage de la herse paraît remonter au XIII^e et défendait l'accès au Château.

En passant, un coup d'œil au clocher de VOUHARTE, datant du XI^e et reste d'un Prieuré dépendant de Charroux.

Et nous voici à MARCILLAC-LANVILLE. Cet imposant Prieuré est mentionné dès 1120 ; de l'ordre de Saint-Augustin, comme l'Abbatiale de La Couronne, visitée il y a quelques années. Cette Église a été fortifiée assez tardivement avec bretèche et meurtrières. L'intérieur est en restauration. Une belle coupole est à la croisée du transept et sur les murs sont les restes de nombreuses fresques. Malheureusement, la nef a beaucoup souffert des ans et des écroulements ont eu lieu. À l'extérieur, sur les murs de l'abside, il y a de nombreuses inscriptions gravées. Plus loin, on voit les restes de la Salle capitulaire et du Cloître.

En allant vers le lieu du déjeuner, une petite promenade à pied nous permit de voir à GOURVILLE l'extérieur du Château des Seigneurs de Gourville qui jouèrent un rôle important au cours des guerres anglaises. Une vaste douve, une tour carrée du XV^e avec pont-levis et galerie défensive avec mâchicoulis, une partie arrière des XVI^e et XVII^e siècles, sont visibles ; mais il ne reste rien du château primitif du XII^e siècle.

À l'heure pour le repas, l'Hôtel du Commerce nous accueille dans une grande salle où nous nous trouvons à l'aise. Menu convenable et bon, service assez rapide et nous partons pour le site gallo-romain des BOUCHAUDS, où nous sommes reçus par le remplaçant du Président des Amis du Théâtre, M. RABY souffrant ce jour-là. Dans un très beau paysage dominant la vallée et bien qu'ayant servi de carrière, le Plan de ce Théâtre du I^{er} siècle est parfaitement visible. Au-dessus du théâtre se situent les fouilles actuelles. Les substructures de trois temples et de divers bâtiments sont visibles. Une infime partie de ce lieu qui serait, Germanicomagus, mentionné sur la carte de Peutinger sur la voie romaine qui reliait Limoges à Saintes, par Chassenon, a été fouillée. Une particularité est la présence d'immenses parcs à huîtres de plus de deux hectares. Nous quittons ce site intéressant et son théâtre fait pour 8000 spectateurs pour aller près de Cognac voir à SAINT-BRICE le Château de Garde-Épée. Une belle « fuie » datée de 1514 avec décoration au-dessus de la porte ; un très beau portail avec mâchicoulis et pinacles baroques faisant suite à ceux du mur d'enceinte nous permet d'entrer dans la cour de cette demeure. De l'ancien château, il ne reste rien ; seul un très vieux puits avec son mécanisme mérite notre attention. Une descente à pied - avec souliers quelque peu humides pour certains plus habitués aux trottoirs de ville qu'aux

chemins agrestes - et nous contemplons dans son décor champêtre la très belle Église de CHATRE, petit joyau de l'art roman saintongeais. Ancienne abbatale d'un Couvent d'ermites augustins, dévastée aux Guerres de Religion, elle fut convertie en fabrique de faïences. La façade, de la fin du XII^e, est sobre, mais gracieuse ; la décoration des chapiteaux se prolonge en frise sur toute la façade. Un premier étage a des arcatures aveugles ; au second étage également, neuf arcatures aveugles sur colonnettes. La voussure du grand portail est découpée en sept lobes. À l'intérieur, nef et transept sont couverts de coupoles sur pendentifs. Un choeur à chevet plat a remplacé au XIV^e l'abside romane en ruine.

Retour au car ; nous remarquons en passant un très beau dolmen, puis le Château de BOURG-CHARENTE, bâti par Pons de Pons au XVII^e siècle, et l'Église romane bâtie fin XII^e au très beau chevet saintongeais. Puis nous filons vers notre rendez-vous à AMBLEVILLE, en pleine « grande champagne ». Accueillis d'une façon charmante par M. et M^{me} RAGNAUD, nous visitons l'installation de fabrication du cognac et les chais, admirons la propreté et le brillant des alambics et restons recueillis devant quelques fûts de cognac du début du siècle. M. et M^{me} RAGNAUD nous reçoivent ensuite chez eux et nous font apprécier leur fabrication. Depuis 1850, leur famille récolte et distille dans ce Domaine de « Grande Champagne ».

Nous arrachant difficilement à de si bonnes choses et à une réception si agréable, nous avons pris du retard. Aussi est-ce du car que nous voyons le Château du Breuil, à BONNEUIL, très bel édifice de la fin du XV^e, et, quelques kilomètres plus loin, le Château de Bouteville ruines imposantes sur une motte. Le château primitif fut bâti par les Montmorency et fut reconstruit au début du XVII^e, par Bernard Beon de Masses qui s'en était rendu acquéreur en 1593. Ce ne sont malheureusement plus que des ruines.

Nous passons à Châteauneuf-sur-Charente, tangentons Angoulême, prenons la R. N.10 jusqu'à Ruffec, et Chauvigny nous revoit assez tard dans la soirée. Tout au long de la journée, nous avons découvert quelques remarquables Églises de cette Charente romane et admiré les calmes paysages de la vallée de la Charente. Au prochain voyage.

Micheline ROSIER

In Memoriam

Notre Président se félicite de la venue de nombreux jeunes à notre Société et c'est réconfortant quand nous voyons avec peine nous quitter cette année encore un de ses fondateurs.

Pierre GUERIN est décédé le 25 mars 1978 après une courte maladie. Disparaît avec lui un des plus ardents parmi les fouilleurs du château baronnial où il s'était réservé un secteur périlleux à l'intérieur du donjon.

Il était également très attaché à la connaissance de la « chronique » de Chauvigny et sa mémoire nous était précieuse pour tout le passé chauvinois du début de ce siècle.

J. T.

Pourquoi Calviniacum fut incendié

Que d'imprévu réservent les fouilles à qui sait interpréter les indices subtils cachés dans tel objet de parure, tel bibelot ou tels graffitis ! Que de tendres ou terribles secrets se laissent deviner ! Il n'y faut que beaucoup de flair et... un peu d'imagination. Hélas les fouilleurs sont des cachottiers qui ne vous disent pas tout. Vous a-t-on jamais narré l'histoire de la belle Livia et du rusé Nebulo ? Non ? Vous voyez bien !

Or donc, au milieu du I^{er} siècle, un fabricant de fer (nous dirions aujourd'hui un maître de forges), du nom de STULTUS, était établi aux Églises, où son entreprise prospérait grâce à l'activité de douze esclaves.

Tout à côté travaillait un tisserand du nom de NEBULO, dont les fines toiles étaient réputées de Limonum à Avaricum.

Tout ce petit monde vivait dans l'euphorie de la paix romaine.

Las ! Pressé par sa famille, STULTUS, jusqu'alors célibataire, se résolut un jour à prendre femme.

Le XVI des Calendes de Mai de l'an 801 de Rome, il épousa LIVIA, une splendide jeune fille de dix-huit printemps, faite comme Vénus elle-même et dont les yeux éclipsaient l'éclat du soleil ! Mais... elle était aussi exigeante que belle.

Que pensez-vous qu'il advint ?

Fou d'amour, STULTUS s'ingéniait à satisfaire ses moindres désirs. Et quand je dis « moindres », je suis modeste ! Les fibules les plus ouvragés, les fards les plus subtils, les étoffes les plus fines suffisaient à peine à la satisfaire.

STULTUS s'y ruinait !

Pour accroître ses ressources, et sur les conseils de NEBULO, il entreprit de voyager pour mieux vendre son fer. De Mediolanum Santonum à Argentomagus, il était sans cesse sur la voie (romaine). C'est ce qu'attendait la belle LIVIA pour tomber dans les bras de NEBULO !

Un jour, quand il rentra à la forge, STULTUS ne trouva plus sa femme ni son coquin de voisin !

Sa colère fut effroyable. Dans sa rage, il mit le feu à sa maison et à celle de NEBULO. Tout le quartier brûla et il n'en resta qu'une épaisse couche de cendre que vous pourrez voir quand vous voudrez aux fouilles des Églises.

Et les amoureux, me direz-vous ?

Ils étaient partis en Narbonnaise où ils fondèrent une auberge à l'enseigne de « Domuncula florida », c'est-à-dire « le Chalet fleuri ».

Cette chronique apocryphe et habituelle de nos banquets est due au talent de Pierre SAILHAN.